

**Recueil
des
Actes Administratifs**

**Conseil départemental et
Commission Permanente
du jeudi 23 avril 2015**

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

	Pages
ASSEMBLEES (10320)	481
Indemnités des Conseillers départementaux	481
Moyens des Groupes Politiques	482
Formation des élus départementaux : orientations et crédits ouverts	483
Composition des Commissions Organiques	484
Délégations d'attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental pour ester en justice	487
Composition de la Commission d'Appel d'Offres	488
Composition de la Commission de Délégation de Service Public	488
Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.....	489
Représentation du Conseil départemental au sein de diverses instances	490

COMMISSION PERMANENTE

ASSEMBLEES (10320)	564
Règlement intérieur du Conseil départemental.....	564
Mandat spécial pour une nouvelle mission en Chine.....	596
BUDGET - ENGAGEMENTS (10120)	596
Remboursement des frais de représentation et de déplacement du Président - Mise en place d'une carte affaire.....	596
SECRETARIAT DES ELUS (20103)	597
Mandat spécial du Président du Conseil général - Intérêt départemental des dépenses	597

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

SECRETARIAT GENERAL DES SOLIDARITES.....598

Arrêté du 20 Avril 2015 fixant les tarifs hebergement et dependance 2015 applicables a l'Unité Alzheimer de Fains Veel a compter du 1^{er} Mai 2015598

Arrêté du 24 Avril 2015 fixant les tarifs 2015 applicable a l'Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes pour le Service d'Action Educative a Domicile.....600

Arrêté complémentaire du 24 Avril 2015 relatif a la dotation globale de dependance 2015 applicable à l'EHPAD « Les Eaux Vives » de Pierrefitte – Souilly et Triaucourt602

Extrait des délibérations

CONSEIL DEPARTEMENTAL

ASSEMBLEES (10320)

INDEMNITES DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport concernant le régime indemnitaire des Conseillers départementaux,

Conformément aux articles L. 3123-15 à L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités des titulaires de mandats départementaux,

Vu les conclusions de la Commission Ad'Hoc du Lundi 20 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

- A compter du 1er mai 2015, le calcul des indemnités de fonction des Conseillers départementaux de la Meuse, se fera sur la base des taux suivants :

Pour le calcul des indemnités de fonction des Conseillers départementaux, il est fait application du taux de 40 % à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (IB 1015).

Pour le Président :

L'indemnité est égale au terme de référence, soit l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (IB 1015), majoré de 45 %.

Pour les Vice-présidents ayant délégation :

L'indemnité des Vice-présidents ayant reçu délégation est égale à l'indemnité des Conseillers départementaux telle que définie ci-dessus majorée de 40%.

Pour les autres membres de la Commission permanente :

L'indemnité des autres membres de la Commission permanente est égale à l'indemnité des Conseillers départementaux telle que définie ci-dessus majorée de 10 %.

- Décide, pour les frais occasionnés pour prendre part aux réunions du Conseil départemental, des commissions et des instances dont ils font partie ès qualités, d'appliquer aux élus départementaux, les taux forfaitaires réglementaires d'indemnités kilométriques et de frais de repas (décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêtés du 3 juillet 2006 et du 26 août 2008) et de prendre en charge les frais d'hébergement éventuels dans les conditions suivantes :

- un taux réglementaire de 60 €/ jour pour le taux forfaitaire général

- un taux obligatoire de 100 €/jour maximum pour tout hébergement à PARIS et Région Ile de France et à 75 €/ jour maximum dans une commune de plus de 100 000 habitants. Toutefois, dans ce cas, des justificatifs de dépenses devront être fournis, le remboursement étant limité aux sommes réelles engagées dans la limite de ces plafonds.
- Prend acte de la nécessité d'une délibération particulière de l'Assemblée pour la prise en charge des frais occasionnés dans le cadre des mandats spéciaux pouvant être confiés aux élus départementaux.

MOYENS DES GROUPES POLITIQUES

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

- Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'affectation de moyens des groupes politiques,
- Vu les articles L. 3121-24 et L. 3121-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatif aux groupes d'élus et aux moyens accordés aux élus,
- Vu les conclusions de la Commission Ad'Hoc du lundi 20 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter aux groupes d'élus les moyens en personnel nécessaires à leur fonctionnement à la condition que les dépenses correspondantes ne dépassent pas 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du groupe.

- Décide d'affecter aux groupes d'élus les moyens matériels suivants :

Locaux :

Chaque groupe constitué en ayant exprimé la demande est doté :

- d'un local bureau, équipé de 2 bureaux mobiliers, agencés avec mobilier annexe (armoire, fauteuils), ordinateur fixe, téléphone fixe avec prise en charge des frais de communications.

Imprimerie, affranchissement, et documentation (incluant les objets logotypés) :

Chaque groupe bénéficie d'un droit de tirage sur les marchés du Département, pour l'ensemble de ces prestations, dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Ce droit de tirage correspond à un montant annuel global de 900 € par membre du groupe.

De plus, chaque élu d'un groupe pourra utiliser les copieurs réseaux de l'hôtel du Département pour transmettre par courriel ou télécopie (via courriel) un document scanné au travers de la messagerie de la collectivité.

- Décide d'affecter individuellement aux élus les moyens matériels suivants :

1-Téléphonie et data :

Equipement et forfait fournis sur les marchés en cours dans la collectivité :

Pour le Président, les Vice-présidents et Conseillers départementaux délégués : attribution, en téléphonie mobile **et sur le territoire métropolitain**, d'un abonnement téléphonique vocal et/ou « data » (permettant l'usage de la messagerie et d'internet), sans service additionnel payant.

Une adaptation du forfait de téléphonie pour un usage marginal hors territoire métropolitain sera possible.

En cas de dépassement des règles de ce forfait ou d'usage internet payant, le supplément sera facturé directement à l'utilisateur.

2 - Equipement informatique des conseillers départementaux hors consommables :

Mise à disposition d'un équipement de type tablette aux élus qui en feront explicitement la demande, selon les marchés en cours dans la collectivité.

La tablette intégrera un outil personnel permettant de gérer de manière dématérialisée les convocations et documents liés notamment aux séances de l'assemblée.

Ces tablettes pourront être connectées en radio (wifi) à un réseau local. Elles pourront être équipées d'une puce téléphonique (carte Sim) permettant un usage en mode téléphonie mobile. La puce et l'abonnement seront à la charge de l'élu.

L'ensemble de ces équipements est mis à disposition des élus pendant la durée de leur mandat avec restitution à l'issue de celui-ci ou rachat selon les modalités en cours dans la Collectivité. Les consommables liés à ces matériels sont à la charge des élus.

FORMATION DES ELUS DEPARTEMENTAUX : ORIENTATIONS ET CREDITS OUVERTS

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur l'exercice du droit à la formation des élus départementaux,

Vu les conclusions de la Commission Ad'Hoc du lundi 20 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'arrêter les orientations en matière de formation des Conseillers départementaux, comme suit :
 - Les fondamentaux de l'action publique locale
 - Les formations en lien avec les délégations ou l'appartenance aux différentes commissions ou instances
 - Les formations favorisant l'efficacité personnelle
- Décide de fixer le montant des dépenses de formation à 3 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil départemental.

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Délibération Définitive et Procès-verbal de désignation :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la composition des Commissions Organiques,

Vu les conclusions de la Commission Ad'hoc du lundi 20 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les règles suivantes d'organisation des Commissions Organiques :

- Créations de 5 Commissions organiques dont 4 Commissions dites techniques et une commission des finances et de l'administration générale.
- Le Président du Conseil départemental n'est membre d'aucune Commission organique, cependant, il a la possibilité de participer à chacune des commissions, avec voix délibérative.
- Chaque Conseiller départemental est membre d'au moins une commission organique, il ne peut cependant être membre que d'une seule commission technique.
- Les Commissions se réunissent, pour la première fois, sous la présidence de leur doyen d'âge. Elles désignent en leur sein leur Président et éventuellement leur Vice-président.

- Décide que les sièges au sein des Commissions Organiques sont pourvus selon les modalités suivantes :

L'Assemblée départementale procède pour chaque siège à un vote jusqu'à composition complète de la Commission. Le siège est acquis au candidat ayant obtenu la majorité relative des votants. Il n'est prévu qu'un seul tour de scrutin.

Dans le cas où une seule candidature est déposée pour l'ensemble des sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

- Décide de constituer 5 Commissions Organiques dont l'appellation, la composition et les compétences sont les suivantes :

I – La Commission des Finances et de l'Administration générale :

1^{ère} Commission – Commission des Finances et de l'Administration Générale

Composition : La Commission des Finances et de l'Administration générale est composée :

- des Présidents des 4 commissions techniques
- d'un représentant de chacune des commissions techniques élu en leur sein, selon les modalités suivantes :

La Commission procède à un vote pour la désignation de son représentant Le siège est acquis au candidat ayant obtenu la majorité relative des votants. Il n'est prévu qu'un seul tour de scrutin.

Dans le cas où une seule candidature est déposée, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président de la Commission.

Compétences :

- Administration de l'Assemblée Départementale et administration générale interne (Services départementaux) et externe (circonscriptions territoriales, juridictions)

- Gestion des Ressources Humaines (élus et agents)
- Gestion du Patrimoine immobilier et mobilier du Département
- Finances départementales (DOB, Budgets, Comptes administratifs, emprunts, fiscalité et taxes, garanties d'emprunts, dons et legs, ligne de trésorerie et contrôle de gestion)
- Toutes affaires présentant un caractère financier
- Plan Climat Energie (impact du Plan Climat sur la gestion interne de la collectivité - Services et patrimoine –)

II – Les Commissions techniques :

2ème Commission – COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EUROPEENNES ET TRANSFRONTALIERES

Composition :

8 membres :

Par application de la règle ci-dessus définie sont désignés membres de la 2^{ème} Commission :

Mme Jocelyne ANTOINE
 M. Pierre BURGAIN
 M. Samuel HAZARD
 M. André JANNOT
 M. Arnaud MERVEILLE
 M. Daniel RUHLAND
 Mme Frédérique SERRE
 M. Jean-Philippe VAUTRIN

Compétences :

- Economie :
 - * Industrie, Artisanat, Commerce,
 - * Emploi
 - * Tourisme (dont politique de mémoire)
- Agriculture et dérivés (agro-alimentaire, etc.), sylviculture, viticulture, arboriculture, apiculture, cultures maraîchères, matières énergétiques
- Affaires européennes et transfrontalières

3ème Commission – COMMISSION DE L' AMENAGEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS NUMERIQUES

Composition :

8 membres :

Par application de la règle ci-dessus définie sont désignés membres de la 3^{ème} Commission :

M. Gérard ABBAS
 M. Jean-Louis CANOVA
 M. Jérôme DUMONT
 Mme Isabelle JOCHYMSKI
 M. Serge NAHANT
 M. Yves PELTIER
 M. Stéphane PERRIN
 M. Jean PICART

Compétences :

- Infrastructures de communication :

Liées aux déplacements

- * routières
- * ferroviaires, aériennes, fluviales

Liées aux TIC

- * Aménagement et équipements numériques

- Environnement :

- * milieu naturel et protection de l'environnement (qualité de l'eau, carrières, pêche, chasse, espaces naturels sensibles, etc.)
- * déchets (schéma départemental des déchets ménagers et assimilés...)
- * équipements publics collectifs (assainissement, hydraulique)

- Sécurité et prévention (Secours et Incendie, Protection Civile, Prévention routière)

- Aménagement foncier

- Aménagement du Territoire (grands projets d'aménagement)

- Développement Territorial, Habitat

- Développement durable

4ème Commission – COMMISSION DE L'EDUCATION, DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Composition :

8 membres :

Par application de la règle ci-dessus définie sont désignés membres de la 4^{ème} Commission :

Mme Dominique AARNINK-GEMINEL
Mme Catherine BERTAUX
Mme Patricia CHAMPION
Mme Danielle COMBE
Mme Elisabeth GUERQUIN
Mme Marie Jeanne DUMONT
M. Bruno ROTA
Mme Hélène SIGOT-LEMOINE

Compétences :

- Education (Formation initiale, Etablissements)
- Transports interurbains et scolaires, et questions relevant de la mobilité
- Culture
- Sports et Loisirs

5ème Commission – COMMISSION DES SOLIDARITES

Composition :

9 membres :

Par application de la règle ci-dessus définie sont désignés membres de la 5^{ème} Commission :

Mme Evelyne JACQUET
Mme Martine JOLY
M. Jean-François LAMORLETTE
M. Jean Marie MISSLER
Mme Régine MUNERELLE
Mme Arlette PALANSON
Mme Véronique PHILIPPE
Mme Marianne PROT
Mme Marie –Astrid STRAUSS

Compétences :

- Politique de prévention et de protection de l'enfance
- Politique en faveur des personnes âgées et personnes handicapées (maintien à domicile, Etablissements Spécialisés...)
- Insertion et formation professionnelle
- Santé et accès aux soins
- Action Humanitaire.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR ESTER EN JUSTICE

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder au Président du Conseil départemental une délégation en matière d'actions en justice,

Vu l'art. 82 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures (codifié à l'art. L.3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Vu les conclusions de la Commission Ad'hoc du lundi 20 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

Décide de donner délégation au Président du Conseil départemental, pour toute la durée de son mandat, d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui en matière civile, pénale ou administrative, dans les actions au fond ou en référé.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Procès-verbal de Désignation :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport tendant à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu les conclusions de la Commission Ad'hoc du lundi 20 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est constituée des membres suivants :

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Président de droit, ou son représentant, M. PELTIER Yves, Conseiller départemental (Président de la C.A.O.)

*M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental
M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental*

Suppléants

*M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental*

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Procès-verbal de désignation :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Vu les conclusions de la Commission Ad'Hoc du lundi 20 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

Et après élection, adopte la composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) suivante :

Titulaires :

M. Claude LEONARD Président du Conseil départemental, Président de droit ou M. Yves PELTIER, son représentant, Président de la CDSP

*M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental
M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental*

Suppléants :

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Délibération Définitive et procès-verbal de désignation :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la composition de la Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Vu les conclusions de la Commission Ad'Hoc du lundi 20 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

- Adopte la composition suivante de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) suivante :
 - Le Président du Conseil départemental ou son représentant,
 - de 8 élus du Conseil départemental
 - du Président de l'Association des Maires de Meuse ou son représentant
 - du Président de l'Association des Familles rurales ou son représentant
 - du Président de l'Association des Usagers de la route, AUT-FNAUT ou son représentant
 - du Président du Groupement de défense sanitaire de la Meuse ou son représentant
 - du Président de l'Association locale UFC (Union Fédérale des Consommateurs) ou son représentant
 - du Président de l'Association des Communautés de Communes de Meuse ou son représentant

- Après élection, sont désignés membres de la CCSPL :

Titulaires : M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental, Président de droit
Ou son représentant.

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
M. PICART Jean, Conseiller départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

le Président de l'Association des Maires de Meuse ou son représentant
le Président de l'Association des Familles rurales ou son représentant
le Président de l'Association des Usagers de la route, AUT-FNAUT ou son représentant
le Président du Groupement de défense sanitaire de la Meuse ou son représentant
le Président de l'Association locale UFC (Union Fédérale des Consommateurs) ou son représentant.
le Président de l'Association des Communautés de Communes de Meuse ou son représentant

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

Procès – verbal de désignation :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport tendant à la représentation de l'Assemblée départementale au sein de diverses instances relevant de notre Assemblée,

Vu les conclusions de la Commission Ad'Hoc du Lundi 20 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

Procède aux diverses désignations correspondantes récapitulées dans l'annexe ci-jointe.



Représentation du Conseil départemental au sein de diverses instances

Adoptée par l'Assemblée départementale le 23 avril 2015.

Désignée par le Président du Conseil départemental

Désignée par l'Assemblée

SOMMAIRE

Classement par thèmes

SERVICES GENERAUX.....	15
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	15
Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)	15
Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.).....	15
RESSOURCES HUMAINES.....	16
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse (Conseil d'Administration).....	16
REGLEMENTATION	17
Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable de litiges relatifs aux marchés publics.....	17
Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.).....	17
Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes entre le Département de la Meuse et le SDIS de la Meuse (C.A.O.)	17
Jury de Maîtrise d'Œuvre – Travaux dans les Bâtiments départementaux	18
FINANCES.....	19
Commission Départementale des Impôts Directs Locaux.....	19
Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels	19
INFORMATIQUE	20
SPL – Xdémat (Assemblées Générale et Conseil d'Administration)	20
ASSEMBLEE LOCALE	21
Commission Interdépartementale des Conseillers Départementaux.....	21
Commission Interdépartementale des Conseillers Départementaux - Biennale de la Peinture.....	21
Commission Interdépartementale des Conseillers Départementaux - Prix Littéraire	21
Représentation de l'Assemblée des Départements de France au sein du Programme de Reconnaissance des Forêts Certifiées (FEPC).....	21
SECURITE	22
ARMEE	22
Conseil Départemental pour les Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la mémoire de la Nation	22

JUSTICE	23
Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire-Enquêteur..	23
Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Meuse.....	23
Liste du Jury Criminel.....	23
 INCENDIE	 24
Caisse Départementale des Incendiés.....	24
Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de la Meuse.....	24
Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de la Meuse – Représentation des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie	24
Service Départemental d'Incendie et de Secours (Conseil d'Administration)	25
 ENSEIGNEMENT	 26
Collège d'Ancemont (Conseil d'Administration).....	26
Collège d'Ancerville (Conseil d'Administration)	26
Collège d'Argonne (Conseil d'Administration)	26
Collège Raymond Poincaré de Bar-Le-Duc (Conseil d'Administration).....	26
Collège Prévert de Bar-Le-Duc (Conseil d'Administration).....	26
Collège Theuriet de Bar-Le-Duc (Conseil d'Administration)	27
Collège de Boulogny (Conseil d'Administration).....	27
Collège de Commercy (Conseil d'Administration)	27
Collège de Damvillers (Conseil d'Administration).....	27
Collège de Dun-Sur-Meuse (Conseil d'Administration)	27
Collège d'Etain (Conseil d'Administration).....	28
Collège de Fresnes-en-Woëvre (Conseil d'Administration).....	28
Collège de Gondrecourt-Le-Château (Conseil d'Administration).....	28
Collège de Ligny-en-Barrois (Conseil d'Administration)	28
Collège de Montiers-Sur-Saulx (Conseil d'Administration)	28
Collège de Montmédy (Conseil d'Administration).....	29
Collège de Revigny-Sur-Ornain (Conseil d'Administration).....	29
Collège de Saint-Mihiel (Conseil d'Administration).....	29
Collège de Stenay (Conseil d'Administration)	29
Collège de Thierville (Conseil d'Administration).....	29

Collège de Vaubécourt (Conseil d'Administration)	30
Collège de Vaucouleurs (Conseil d'Administration).....	30
Collège Barrès de Verdun (Conseil d'Administration)	30
Collège Buvignier de Verdun (Conseil d'Administration)	30
Commission Départementale des Bourses Nationales du Second degré	30
Commission Régionale des Bourses Nationales du Second degré	30
Commission de concertation de l'Enseignement Privé	31
Conseil Académique de l'Education Nationale - C.A.E.N.....	31
Conseil Départemental de l'Education Nationale - C.D.E.N.	31
E.P.L. AGRO de Bar-Le-Duc (Conseil d'Administration)	31
Groupement de commandes ENT – Commission d'Appel d'Offres.....	32
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS	33
CULTURE	33
Comité chargé de l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la Meuse	33
Commission Départementale des Objets Mobiliers de la Meuse	33
Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S)	33
Section de Recours de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (S.R.C.R.P.S).....	33
SPORT	34
Comité Régional des Sports.....	34
Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine	34
Commission Départementale des Sites, Espaces et Itinéraires (CDESI) de la Meuse	34
Commission Régionale du Sport de Haut Niveau	34
Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA)	34
POLITIQUE de MEMOIRE	35
Centre Mondial de la Paix, des Libertés et des Droits de l'Homme.....	35
ACTION SOCIALE	36
PREVENTION MEDICO-SOCIALE	36
Association Meusienne de Prévention Médicale - A.M.P.M.	36
Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente et des Transports Sanitaires - CODAMUPS	36

Comité Départemental de Lutte contre la Toxicomanie	36
Comité de pilotage de la Plate-forme régionale de l'Observation sanitaire et sociale en Lorraine	36
Commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles.....	36
Conférence de Territoire de santé de Meuse	37
Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie.....	37
Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée - O.D.A.S.	37
Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine	37
PERSONNES HANDICAPEES - PERSONNES AGEES	38
A.D.A.P.E.I.M.	38
Association Meusienne pour l'Insertion des Personnes Handicapées - A.M.I.P.H.....	38
Association Tutélaire de la Meuse	38
Centre Hospitalier Spécialisé de Fains-Véel : Conseil de Surveillance	39
Centre Social d'Argonne (Conseil d'Administration)	39
Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées - CODERPA	39
Logement-Foyer d'Hannonville-Sous-Les-Côtes (Conseil d'Administration)	40
Maison de Retraite de Clermont-en-Argonne (Conseil d'Administration)	40
Maison de Retraite de Dun-Sur-Meuse (Conseil d'Administration)	40
Maison de Retraite d'Etain (Conseil d'Administration).....	40
Maison de Retraite de Gondrecourt-Le-Château (Conseil d'Administration).....	40
Maison de Retraite de Ligny-en-Barrois (Conseil d'Administration)	40
Maison de Retraite de Montfaucon (Conseil d'Administration)	41
Maison de Retraite de Stenay (Conseil d'Administration)	41
Maison de Retraite de Varennes-en-Argonne (Conseil d'Administration)	41
Maison de Retraite de Vaucouleurs (Conseil d'Administration).....	41
Maison de Retraite de Void (Conseil d'Administration)	41
INSERTION.....	42
Commission Départementale Consultative des gens du voyage	42
INSERTION ET EMPLOI	43
Accueil des Jeunes – Habitat Jeunes	43
Association Lorraine Active	43

Comité Local pour l'Insertion et l'Emploi (CLIE) de Commercy	43
Comité Local pour l'Insertion et l'Emploi (CLIE) de Stenay	43
Comité Local pour l'Insertion et l'Emploi (CLIE) de Verdun.....	43
Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (C.D.E.I.).....	44
Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E.).....	44
Maison de l'Emploi (MDE) meusienne - Assemblée Générale.....	44
Maison de l'Emploi (MDE) meusienne - Conseil d'Administration	44
Mission Locale du Nord Meusien	45
FAMILLE ET ENFANCE.....	46
Association AMF 55	46
Association COUP D'POUCE 55.....	46
Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants de Verdun.....	46
Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.M.S.E.A.)	46
Commission Départementale de la Médaille de la Famille Française	46
Commission de Sélection d'Appel à Projet chargé d'établir la liste de classement des candidatures en réponse à l'appel à projet 2012 – 1 visant la Création à titre expérimental de points-rencontre parents/enfants.....	46
Conseil Départemental de Prévention.....	47
Etablissement Public Départemental d'Accompagnement Médico-Social de la Meuse (EPDAMS 55).....	47
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	48
EAUX ET ASSAINISSEMENT.....	48
Comité du Bassin Rhin Meuse	48
Comité du Bassin Seine-Normandie	48
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Rivière Marne (Entente Marne)	48
Entente Interdépartementale pour la Protection contre les Inondations Oise-Aisne et ses Affluents (Entente Oise-Aisne)	48
Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et ses Affluents - EPAMA	48
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le Bassin Ferrifère - S.A.G.E.	49
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Rupt de Mad – Esch –Trey - S.A.G.E.	49
ROUTES ET VOIRIE.....	50
Commission Départementale de la Sécurité Routière - Agrément d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur.....	50

Commission Départementale de la Sécurité Routière - Autorisations d'organisation d'épreuves ou de compétitions sportives.....	50
Commission Départementale de la Sécurité Routière - Agrément des gardiens et des installations de fourrière.....	50
Commission Départementale de la Sécurité Routière - Agrément des personnes dispensant aux conducteurs responsables d'infractions la formation spécifique à la sécurité routière.....	50
Commission Départementale de la Sécurité Routière sur autre sujet relatif à la sécurité routière (mise en place d'itinéraires de déviation pour les poids lourds, harmonisation des limitations de vitesse des véhicules sur les voies ouvertes à la circulation publique).....	50
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (T.I.C.)	51
Commission Ad'Hoc - Technologies de l'Information et de la Communication.....	51
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	52
AMENAGEMENT	52
Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de Void Vacon	52
Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de Longeaux.....	52
Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de Rouvrois sur Othain	52
Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de Sivry sur Meuse	52
Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de Latour en Woëvre	52
Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de Longeville en Barrois ...	52
Commission Départementale d'Aménagement Foncier (Etat)	53
Commission Départementale d'Aménagement Foncier (Département)	53
Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.) de Lorraine - Conseil d'Administration.....	53
Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.) de Lorraine - Comité Technique	53
Association Lorraine pour la Qualité de l'Air - ALQA.....	54
Association de Surveillance de la qualité de l'Air en Lorraine – Air Lorraine.....	54
Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) des Installations Classées SEVESO - CLIC Inéos Chlor à Baleycourt.....	54
Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) des Installations Classées SEVESO - CLIC Hunstmann à Han-sur-Meuse	54
Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) des Installations Classées SEVESO - CLIC Sodetal à Tronville-en-Barrois.....	54
Commission de Suivi de Site (CSS) - Centre de Regroupement, Tri, Transit et Revalorisation de résidus industriels exploité par la Sté SCORI EST à Dommary-Baroncourt	54
ENVIRONNEMENT	55
Commission de Suivi de Site (CSS) - Société des Carrières et Fours à Chaux (Incinération de déchets dangereux) à Dugny-sur-Meuse.....	55

Commission de Suivi de Site (CSS) - Centre de stockage de déchets dangereux exploité par la Société SITA FD à Laimont.....	55
Commission de Suivi de Site (CSS) - Usine de traitement physique de métaux de récupération exploitée par SNC COREPA à Pagny-sur-Meuse	55
Commission de Suivi de Site (CSS) - Centre de stockage de déchets exploité par la Société SFTR à Pagny-sur-Meuse	55
Commission de Suivi de Site (CSS) - Centre de stockage du « Trou des Fourches » exploité par la Société LOTRAPES à Revigny-sur-Ornain	55
Commission de Suivi de Site (CSS) - Centre de stockage de déchets exploité par la Société SITA DECTRA à Romagne-sous-Montfaucon	56
Commission de Suivi de Site (CSS) - Société des Fours à Chaux (Incinération de déchets dangereux) à Sorcy-Saint-Martin	56
Commission de Suivi de Site (CSS) - Usine d'incinération exploitée par la Société MEUSE ENERGIE à Tronville-en-Barrois.....	56
Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND).....	56
Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (PPGBTP).....	56
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Formation Nature	57
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Formation Sites et Paysages.....	57
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Formation Publicité.....	57
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Formation Carrières.....	57
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Formation Faune captive.....	58
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques (CODERST)	58
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - Conseil de rivage des Lacs.....	58
Parc Naturel Régional de Lorraine - Comité Syndical du Syndicat Mixte.....	58
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Bois de Demange, Saint-Joire.....	58
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Carrières du Perthois : gîtes à chauve-souris	59
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Corridor de la Meuse.....	59
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Etang de Lachaussée et zones voisines	59
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Forêt de Dieulet.....	59
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Forêt des Argonelles.....	59
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Forêt domaniale de Beaulieu-en-Argonne	59
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangeval	59
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Forêts de Gondrecourt-Le-Château	59
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Forêts de la vallée de la Méholle.....	60
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Forêts et étangs d'Argonne, vallée de l'Ornain	60

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Forêts et zones humides du pays de Spincourt	60
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Hauts de Meuse	60
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Lac de Madine et étangs de Pannes.....	60
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Marais de Chaumont devant Damvillers	60
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Marais de Pagny sur Meuse.....	60
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – La Meuse et ses annexes hydrauliques	60
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Pelouses, forêt et fort de Pagny-la-Blanche-Côte	61
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Pelouses calcaires de Sivry-La-Perche et Nixéville	61
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Pelouses calcaires et vallons forestiers de Chauvencourt ...	61
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain – Buxaie de Montmédy	61
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Vallée de la Meuse – Secteur de Montbras et Sivry-sur-Meuse	61
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Vallée de la Meuse – Secteur de Sorcy-Saint-Martin.....	61
Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Vallée de la Meuse - Secteur de Stenay.....	61
Société d'Economie Mixte SOVAMEUSE	62
DEVELOPPEMENT	63
AGRICULTURE ET PECHE	63
Commission « Diversification des productions et des activités agricoles »	63
Commission Régionale de la Forêt et des produits forestiers	63
Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (CREAMR).....	63
Conseil Départemental de la santé et de la protection animales.....	64
Groupement Intercommunal de Défense contre le Rat Musqué, Ragondin et autres organismes nuisibles de la Meuse.....	64
Entente de Lutte Interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ)	64
LOGEMENT ET HABITAT.....	65
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.).....	65
Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.).....	65
H.L.M / Champalor Habitat Coopératif Lorrain (Groupe PLURIAL)	65
Office Public d'Habitat de la Meuse - OPH 55 (Conseil d'Administration)	66
INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT	67
Association pour la Formation Professionnelle en Meuse (AFPROM)	67

Association Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois (P.L.A.B.).....	67
Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Economique (C.2.I.M.E.)	67
Commission Départementale d'Adaptation du Commerce Rural	67
Observatoire Départemental d'Equipeement Commercial - Collège des Elus Locaux	68
SEM Meuse Aménagement (SEMMA)	68
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Parc d'activités économiques de Velaines	68
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Parcs d'activités économiques du Val Sud Meuse.....	69
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Parc d'Activités Aéronautiques Transfrontalier de Marville.....	69
VERDUN EXPO Meuse	69
TOURISME	70
Association Départementale des Logis de France de la Meuse.....	70
Comité Départemental du Tourisme	70
Relais des Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert de la Meuse	70
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	71
Carrefour des Pays Lorrains	71
Etablissement Public de Coopération Interdépartemental Meuse/Haute-Marne	71
Laboratoire de Recherches Souterrain pour la Gestion des Déchets Radioactifs - Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS)	71
Laboratoire de Recherches Souterrain pour la Gestion des Déchets Radioactifs - Groupement d'Intérêt Public "Objectif Meuse" - Assemblée Générale	71
Laboratoire de Recherches Souterrain pour la Gestion des Déchets Radioactifs - Groupement d'Intérêt Public "Objectif Meuse" - Conseil d'Administration	71
Laboratoire de Recherches Souterrain pour la Gestion des Déchets Radioactifs - Groupement d'Intérêt Public "Objectif Meuse" - Comité Exécutif	72
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs de la Vallée de l'Othain.....	72
Syndicat Mixte du Lac de Madine	72
SERVICES PUBLICS	73
Commission Départementale de la Coopération Intercommunale - C.D.C.I. -	73
Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale	73
Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics.....	73

CLASSEMENT par THEMES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ

Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

(Prendre une délibération sur la composition de cette commission (Président membre de droit ou son représentant) puis Election des membres à la représentation proportionnelle – art L 1413-1 du CGCT)

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental ou son représentant,

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
M. PICART Jean, Conseiller départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Président de l'Association des Maires de la Meuse ou son représentant
Président de l'Association des Familles Rurales ou son représentant
Président de l'Association des Usagers de la route, AUT-FNAUT ou son représentant
Président du Groupement de Défense Sanitaire de la Meuse ou son représentant
Président de l'Association Locale UFC (Union Fédérale des Consommateurs) ou son représentant
Président de l'Association des Communautés de Communes de Meuse ou son représentant

Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.)

(Election à la représentation proportionnelle au plus fort reste – art L 1411-5 du CGCT)

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental ou son représentant, Yves PELTIER, Président de la CDSP

M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental
M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Suppléants

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale
M. HAZARD Jérôme, Conseiller départemental

RESSOURCES HUMAINES

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse (Conseil d'Administration)

(Vérifier que les élus choisis pour siéger ne siègent pas déjà au CA au titre d'une collectivité affiliée)

Titulaires

M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental
Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Suppléants

Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

REGLEMENTATION

Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable de litiges relatifs aux marchés publics

Titulaire

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental

Suppléant

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

(Election à la représentation proportionnelle au plus fort reste – Art 22 du Code des marchés publics)

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Président de droit, ou son représentant, M. PELTIER Yves, Conseiller départemental (Président de la C.A.O.)

M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental
M. MERVILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Suppléants

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes entre le Département de la Meuse et le SDIS de la Meuse (C.A.O.)

(Election parmi les membres de la CAO ayant voix délibérative à la représentation proportionnelle au plus fort reste- art 8 du code des marchés publics)

Titulaire

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental

Suppléant

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental

REGLEMENTATION

Jury de Maîtrise d'Œuvre – Travaux dans les Bâtiments départementaux

(Election à la représentation proportionnelle au plus fort reste – art 24 du code des marchés publics)

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Président de droit, ou son représentant, M. PELTIER Yves, Conseiller départemental (Président du Jury de Maîtrise d'œuvre)

M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental
M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Suppléants

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

FINANCES

Commission Départementale des Impôts Directs Locaux

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels

Titulaires

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Suppléants

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

INFORMATIQUE

SPL – Xdémat (Assemblées Générale et Conseil d'Administration)

Titulaire

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental

ASSEMBLÉE LOCALE

Commission Interdépartementale des Conseillers Départementaux

Titulaires

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Suppléants

Mme CHAMPION Patricia, Conseillère départementale
Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale
M. ROTA Bruno, Conseiller départemental

Commission Interdépartementale des Conseillers Départementaux - Biennale de la Peinture

Titulaires

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme DUMONT Marie-Jeanne, Conseillère départementale

Commission Interdépartementale des Conseillers Départementaux - Prix Littéraire

Titulaire

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Représentation de l'Assemblée des Départements de France au sein du Programme de Reconnaissance des Forêts Certifiées (FEPC)

Titulaire

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

ARMEE

Conseil Départemental pour les Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la mémoire de la Nation

Titulaire

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental
ou son représentant, M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil
départemental

JUSTICE

Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire-Enquêteur

Titulaire

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

Suppléant

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Meuse

Titulaires

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

M. GAILLARDIN Jean-Luc, Directeur des Affaires Juridiques

Liste du Jury Criminel

Titulaires

Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental

Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale

Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

INCENDIE

Caisse Départementale des Incendiés

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de droit, ou son représentant

M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental
M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale
M. PICART Jean, Conseiller départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de la Meuse

Titulaires

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale

Suppléants

M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental
M. ROTA Bruno, Conseiller départemental

Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de la Meuse – Représentation des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voirie

Titulaire

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale

INCENDIE

Service Départemental d'Incendie et de Secours (Conseil d'Administration)

*Election à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne à un tour
(Article L1424-24-1 et suivant du CGCT)*

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de droit,
M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale
Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale
M. MERVILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale
Mme PROT Marianne, Conseillère départementale

Suppléants

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme CHAMPION Patricia, Conseillère départementale
Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental
M. ROTA Bruno, Conseiller départemental

Collège d'Ancemont (Conseil d'Administration)

Titulaires

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale
M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental

Suppléants

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Collège d'Ancerville (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléants

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Collège d'Argonne (Conseil d'Administration)

Titulaires

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Suppléants

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale

Collège Raymond Poincaré de Bar-Le-Duc (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme CHAMPION Patricia, Conseillère départementale

Suppléants

M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental
Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

Collège Prévert de Bar-Le-Duc (Conseil d'Administration)

Titulaires

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental
M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental

Suppléants

M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme CHAMPION Patricia, Conseillère départementale

ENSEIGNEMENT

Collège Theuriet de Bar-Le-Duc (Conseil d'Administration)

Titulaires

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental
M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental

Suppléants

M. MERVILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme CHAMPION Patricia, Conseillère départementale

Collège de Boulogny (Conseil d'Administration)

Titulaires

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental

Suppléants

M. PICART Jean, Conseiller départemental
Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Collège de Commercy (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléants

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Collège de Damvillers (Conseil d'Administration)

Titulaires

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental

Suppléants

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental

Collège de Dun-Sur-Meuse (Conseil d'Administration)

Titulaires

Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental

Suppléants

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

Collège d'Etain (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. PICART Jean, Conseiller départemental
Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Suppléants

M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale

Collège de Fresnes-en-Woëvre (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. PICART Jean, Conseiller départemental
Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Suppléants

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

Collège de Gondrecourt-Le-Château (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléants

M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Collège de Ligny-en-Barrois (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléants

M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Collège de Montiers-Sur-Saulx (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléants

M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Collège de Montmédy (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Suppléants

M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale

Collège de Revigny-Sur-Ornain (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Suppléants

M. MERVILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme CHAMPION Patricia, Conseillère départementale

Collège de Saint-Mihiel (Conseil d'Administration)

Titulaires

Mme PROT Marianne, Conseillère départemental
M. ROTA Bruno, Conseiller départemental

Suppléants

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

Collège de Stenay (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale

Suppléants

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental

Collège de Thierville (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale

Suppléants

Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme DUMONT Marie-Jeanne, Conseillère départementale

Collège de Vaubécourt (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Suppléants

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

Collège de Vaucouleurs (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Suppléants

M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Collège Barrès de Verdun (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

Suppléants

Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Collège Buvignier de Verdun (Conseil d'Administration)

Titulaires

Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale
Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléants

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

Commission Départementale des Bourses Nationales du Second degré

Titulaires

Mme SIGOT-LEMOINE Héléne, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Commission Régionale des Bourses Nationales du Second degré

(Délégation tournante entre les 4 Départements Lorrains)

Titulaire

Mme SIGOT-LEMOINE Héléne, Vice-présidente du Conseil départemental

ENSEIGNEMENT

Commission de concertation de l'Enseignement Privé

(Délégation tournante entre les 4 Départements Lorrains)

Titulaire

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Conseil Académique de l'Education Nationale - C.A.E.N.

Titulaires

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental

Suppléants

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental

M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

Conseil Départemental de l'Education Nationale - C.D.E.N.

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil Départemental, Membre de droit,
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente en charge de l'Education,
Membre de Droit

M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental

M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental

Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale

Suppléants

M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental

Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

E.P.L. AGRO de Bar-Le-Duc (Conseil d'Administration)

Titulaire

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental

ENSEIGNEMENT

Groupement de commandes ENT – Commission d’Appel d’Offres

(Election parmi les membres de la CAO ayant voix délibérative à la représentation proportionnelle au plus fort reste)

Titulaire

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental

CULTURE

Comité chargé de l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la Meuse

Titulaire

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

Commission Départementale des Objets Mobiliers de la Meuse

Titulaires

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Suppléants

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S)

Titulaires

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléants

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Section de Recours de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (S.R.C.R.P.S)

Titulaires

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Suppléants

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale

Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

SPORT

Comité Régional des Sports

Titulaire

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine

Titulaire

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Commission Départementale des Sites, Espaces et Itinéraires (CDESI) de la Meuse

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

Commission Régionale du Sport de Haut Niveau

Titulaire

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA)

Titulaire

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Centre Mondial de la Paix, des Libertés et des Droits de l'Homme

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant

M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental, Membre de Droit

M. ARTISSON Alain, Directeur Mission Histoire

ACTION SOCIALE

PREVENTION MEDICO-SOCIALE

Association Meusienne de Prévention Médicale - A.M.P.M.

Titulaire

Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente et des Transports Sanitaires - CODAMUPS

Titulaire

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

Suppléant

Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale

Comité Départemental de Lutte contre la Toxicomanie

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Comité de pilotage de la Plate-forme régionale de l'Observation sanitaire et sociale en Lorraine

Titulaire

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles

(Personne qualifiée nommée pour une durée de 2 ans renouvelable par arrêté préfectoral n°2015 -61 du 12 janvier 2015)

Titulaire

Mme DELACHAUX Geneviève, Conseillère en Economie Sociale et Familiale (MDS Commercy)

PREVENTION MEDICO-SOCIALE

Conférence de Territoire de santé de Meuse

Titulaires

M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Suppléants

M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale

Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie

Titulaire

Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée - O.D.A.S.

Titulaire

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine

Titulaire

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant *(Possibilité que la suppléance soit assurée par un fonctionnaire départemental)*

Mme MICHAUT Murielle, Directrice Enfance - Famille

PERSONNES HANDICAPEES - PERSONNES AGEES

A.D.A.P.E.I.M.

Titulaire

Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Association Meusienne pour l'Insertion des Personnes Handicapées - A.M.I.P.H.

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant, Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Association Tutélaire de la Meuse

Titulaire

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

PERSONNES HANDICAPEES - PERSONNES AGEES

Centre Hospitalier Spécialisé de Fains-Véel : Conseil de Surveillance

Titulaire

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant, M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

Centre Social d'Argonne (Conseil d'Administration)

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant, M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental

Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale

M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées - CODERPA

Titulaires

Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale

Suppléants

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental

Mme CHAMPION Patricia, Conseillère départementale

PERSONNES HANDICAPEES - PERSONNES AGEES

Logement-Foyer d'Hannonville-Sous-Les-Côtes (Conseil d'Administration)

Titulaire

Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Maison de Retraite de Clermont-en-Argonne (Conseil d'Administration)

Titulaire

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

Suppléant

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Maison de Retraite de Dun-Sur-Meuse (Conseil d'Administration)

Titulaire

M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Maison de Retraite d'Etain (Conseil d'Administration)

Titulaire

Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Suppléant

Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale

Maison de Retraite de Gondrecourt-Le-Château (Conseil d'Administration)

Titulaire

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

Maison de Retraite de Ligny-en-Barrois (Conseil d'Administration)

Titulaire

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

PERSONNES HANDICAPEES - PERSONNES AGEES

Maison de Retraite de Montfaucon (Conseil d'Administration)

Titulaire

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

Maison de Retraite de Stenay (Conseil d'Administration)

Titulaire

Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale

Suppléant

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Maison de Retraite de Varennes-en-Argonne (Conseil d'Administration)

Titulaire

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

Maison de Retraite de Vaucouleurs (Conseil d'Administration)

Titulaire

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Suppléant

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Maison de Retraite de Void (Conseil d'Administration)

Titulaire

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

INSERTION

Commission Départementale Consultative des gens du voyage

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant, M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental

M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

Suppléants

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental

M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental

Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale

M. ROTA Bruno, Conseiller départemental

INSERTION et EMPLOI

Accueil des Jeunes – Habitat Jeunes

Titulaires

M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental
M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Association Lorraine Active

Titulaire

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

M. HAROTTE Laurent, Directeur de l'Insertion

Suppléant

Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Comité Local pour l'Insertion et l'Emploi (CLIE) de Bar-le-Duc

Titulaire

M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental

Suppléant

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Comité Local pour l'Insertion et l'Emploi (CLIE) de Commercy

Titulaire

M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental

Suppléant

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Comité Local pour l'Insertion et l'Emploi (CLIE) de Stenay

Titulaire

M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale

Comité Local pour l'Insertion et l'Emploi (CLIE) de Verdun

Titulaire

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental

INSERTION et EMPLOI

Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (C.D.E.I.)

Titulaire

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E.)

Titulaire

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Maison de l'Emploi (MDE) meusienne - Assemblée Générale

Titulaires

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental
M. PICART Jean, Conseiller départemental

Maison de l'Emploi (MDE) meusienne - Conseil d'Administration

(désignés parmi les 8 représentants du Conseil départemental à l'Assemblée Générale)

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

INSERTION et EMPLOI

Mission Locale du Nord Meusien

Titulaires

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale
M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale

M. HAROTTE Laurent, Directeur de l'Insertion

FAMILLE ET ENFANCE

Association AMF 55

Titulaire

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

Association COUP D'POUCE 55

Titulaire

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants de Verdun

Titulaire

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.M.S.E.A.)

Titulaire

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

Commission Départementale de la Médaille de la Famille Française

Titulaires

Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental
M. DENOYELLE Sylvain, Maire
M. POUTRIEUX Olivier, Maire

Commission de Sélection d'Appel à Projet chargé d'établir la liste de classement des candidatures en réponse à l'appel à projet 2012 – 1 visant la Création à titre expérimental de points-rencontre parents/enfants

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant, Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental
M. MISSLER Jean Marie, Vice-président du Conseil départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

FAMILLE ET ENFANCE

Conseil Départemental de Prévention

(Aucun texte ne prévoit la composition, il est donc proposé de désigner le même nombre de titulaires que précédemment)

Titulaires

M. MISSLER Jean Marie, Vice-président du Conseil départemental
Mme JOLY Martine, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental
M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale
Mme PROT Marianne, Conseillère départementale

Etablissement Public Départemental d'Accompagnement Médico-Social de la Meuse (EPDAMS 55)

Titulaires

M. LAMORLETTE Jean-François, Représentant du Président du Conseil départemental, Membre de droit

Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental
Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale

Fondation Saint Maur à Verdun

Titulaire

M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental

EAUX ET ASSAINISSEMENT

Comité du Bassin Rhin Meuse

Titulaire

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale

Comité du Bassin Seine-Normandie

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Rivière Marne (Entente Marne)

Titulaires

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Entente Interdépartementale pour la Protection contre les Inondations Oise-Aisne et ses Affluents (Entente Oise-Aisne)

Titulaires

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale
Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Suppléants

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
M. PELTIER Yves, Conseiller départemental
M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et ses Affluents - EPAMA

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
M. PICART Jean, Conseiller départemental

Suppléants

M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

EAUX ET ASSAINISSEMENT

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le Bassin Ferrifère - S.A.G.E.

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Rupt de Mad – Esch –Trey - S.A.G.E.

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale

ROUTES ET VOIRIE

Commission Départementale de la Sécurité Routière - Agrément d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur

Titulaire

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Commission Départementale de la Sécurité Routière - Autorisations d'organisation d'épreuves ou de compétitions sportives

Titulaire

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Commission Départementale de la Sécurité Routière - Agrément des gardiens et des installations de fourrière

Titulaire

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Commission Départementale de la Sécurité Routière - Agrément des personnes dispensant aux conducteurs responsables d'infractions la formation spécifique à la sécurité routière

Titulaire

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Commission Départementale de la Sécurité Routière sur autre sujet relatif à la sécurité routière (mise en place d'itinéraires de déviation pour les poids lourds, harmonisation des limitations de vitesse des véhicules sur les voies ouvertes à la circulation publique)

Titulaire

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

TECHNOLOGIE de l'INFORMATION et de la COMMUNICATION (T.I.C.)

Commission Ad'Hoc - Technologies de l'Information et de la Communication

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale
M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale
Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale
M. ROTA Bruno, Conseiller départemental

AMENAGEMENT

Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Void Vacon

Titulaire

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Longeaux

Titulaire

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Rouvrois sur Othain

Titulaire

M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental

Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Sivry sur Meuse

Titulaire

M. LAMORLETTE Jean- François, Vice-président du Conseil départemental

Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Latour en Woëvre

Titulaire

M. PICART Jean, Conseiller départemental

Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Longeville en Barrois

Titulaire

M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental

AMENAGEMENT

Commission Départementale d'Aménagement Foncier (Etat)

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Suppléants

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental
Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Commission Départementale d'Aménagement Foncier (Département)

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Suppléants

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental
Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.) de Lorraine - Conseil d'Administration

Titulaire

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.) de Lorraine - Comité Technique

Titulaires

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

ENVIRONNEMENT

Association Lorraine pour la Qualité de l'Air - ALQA

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Association de Surveillance de la qualité de l'Air en Lorraine – Air Lorraine

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) des Installations Classées SEVESO - CLIC Inéos Chlor à Baleycourt

Titulaire

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental

Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) des Installations Classées SEVESO - CLIC Hunstmann à Han-sur-Meuse

Titulaire

Mme PROT Marianne, Conseillère départementale

Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) des Installations Classées SEVESO - CLIC Sodetal à Tronville-en-Barrois

Titulaire

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Commission de Suivi de Site (CSS) - Centre de Regroupement, Tri, Transit et Revalorisation de résidus industriels exploité par la Sté SCORI EST à Dommary-Baroncourt

Titulaire

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale

Suppléant

M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental

ENVIRONNEMENT

Commission de Suivi de Site (CSS) - Société des Carrières et Fours à Chaux (Incinération de déchets dangereux) à Dugny-sur-Meuse

Titulaire

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental

Suppléant

Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental

Commission de Suivi de Site (CSS) - Centre de stockage de déchets dangereux exploité par la Société SITA FD à Laimont

Titulaire

M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Suppléant

Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Commission de Suivi de Site (CSS) - Usine de traitement physique de métaux de récupération exploitée par SNC COREPA à Pagny-sur-Meuse

Titulaire

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Suppléant

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Commission de Suivi de Site (CSS) - Centre de stockage de déchets exploité par la Société SFTR à Pagny-sur-Meuse

Titulaire

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Suppléant

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Commission de Suivi de Site (CSS) - Centre de stockage du « Trou des Fourches » exploité par la Société LOTRAPES à Revigny-sur-Ornain

Titulaire

M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Suppléant

Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

ENVIRONNEMENT

Commission de Suivi de Site (CSS) - Centre de stockage de déchets exploité par la Société SITA DECTRA à Romagne-sous-Montfaucon

Titulaire

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

Commission de Suivi de Site (CSS) - Société des Fours à Chaux (Incinération de déchets dangereux) à Sorcy-Saint-Martin

Titulaire

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Commission de Suivi de Site (CSS) - Usine d'incinération exploitée par la Société MEUSE ENERGIE à Tronville-en-Barrois

Titulaire

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental

Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant, Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental

M. MERVILLE Arnaud, Conseiller départemental

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental

M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (PPGBTP)

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant, Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental

M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

ENVIRONNEMENT

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Formation Nature

Titulaires

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Suppléants

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Formation Sites et Paysages

Titulaires

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
M. PELTIER Yves, Conseiller départemental

Suppléants

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Formation Publicité

Titulaires

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Suppléants

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Formation Carrières

Titulaire

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant, Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

ENVIRONNEMENT

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - Formation Faune captive

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Suppléant

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques (CODERST)

Titulaires

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Suppléants

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres - Conseil de rivage des Lacs

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Parc Naturel Régional de Lorraine - Comité Syndical du Syndicat Mixte

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Bois de Demange, Saint-Joire

Titulaire

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

ENVIRONNEMENT

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Carrières du Perthois : gîtes à chauve-souris

Titulaire

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Corridor de la Meuse

Titulaire

Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Etang de Lachaussée et zones voisines

Titulaire

Mme PROT Marianne, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Forêt de Dieulet

Titulaire

Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Forêt des Argonelles

Titulaire

Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Forêt domaniale de Beaulieu-en-Argonne

Titulaire

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangeval

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Forêts de Gondrecourt-Le-Château

Titulaire

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

ENVIRONNEMENT

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Forêts de la vallée de la Méholle

Titulaire

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Forêts et étangs d'Argonne, vallée de l'Ornain

Titulaire

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Forêts et zones humides du pays de Spincourt

Titulaire

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Hauts de Meuse

Titulaire

Mme PROT Marianne, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Lac de Madine et étangs de Pannes

Titulaire

Mme PROT Marianne, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Marais de Chaumont devant Damvillers

Titulaire

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Marais de Pagny sur Meuse

Titulaire

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – La Meuse et ses annexes hydrauliques

Titulaire

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

ENVIRONNEMENT

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Pelouses, forêt et fort de Pagny-la-Blanche-Côte

Titulaire

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Pelouses calcaires de Sivry-La-Perche et Nixéville

Titulaire

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Pelouses calcaires et vallons forestiers de Chauvencourt

Titulaire

Mme PROT Marianne, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l’Othain – Buxaie de Montmédy

Titulaire

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Vallée de la Meuse – Secteur de Montbras et Sivry-sur-Meuse

Titulaire

Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage – Vallée de la Meuse – Secteur de Sorcy-Saint-Martin

Titulaire

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale

Réseau NATURA 2000 - Comités de Pilotage - Vallée de la Meuse - Secteur de Stenay

Titulaire

Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale

ENVIRONNEMENT

Société d'Economie Mixte SOVAMEUSE

Titulaires

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental	Administrateur
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental	Administrateur
M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental	Administrateur
Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale	Administrateur
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale	Administrateur
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental	Administrateur
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental	Administrateur

AGRICULTURE ET PECHE

Commission « Diversification des productions et des activités agricoles »

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Commission Régionale de la Forêt et des produits forestiers

Titulaire

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (CREAMR)

Titulaire

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

AGRICULTURE ET PECHE

Conseil Départemental de la santé et de la protection animales

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant, Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Groupement Intercommunal de Défense contre le Rat Musqué, Ragondin et autres organismes nuisibles de la Meuse

Titulaire

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental

Suppléant

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Entente de Lutte Interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ)

Titulaires

M. PELTIER Yves, Conseiller départemental
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

LOGEMENT et HABITAT

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.)

Titulaires

Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

M. DENOYELLE Sylvain, Maire - 1 000 habitants
M. PELTIER Yves, Conseiller départemental Maire de 1 000 à 5 000 habitants
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental Maire + de 5 000 habitants
M. VAUTRIN Jean-Philippe, Conseiller départemental Représentant des
Structures Intercommunales

Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.)

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental

Suppléants

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental

H.L.M / Champalor Habitat Coopératif Lorrain (Groupe PLURIAL)

Titulaire

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental

LOGEMENT et HABITAT

Office Public d'Habitat de la Meuse - OPH 55 (Conseil d'Administration)

(six représentants notamment en son sein. Les autres représentants, non élus de notre collectivité, sont choisis en qualité de personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées doivent avoir la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale (hors élus de notre Département). Un représentant d'une association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées est désigné en sus.)

Titulaires

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
Mme PHILIPPE Véronique, Vice-présidente du Conseil départemental
M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental
M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
M. HAZARD Samuel, Conseiller départemental
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

Mme PLARD Marie-Alice, Représentante de la Commune de Saint-Mihiel,
Mme VIARD Bénédicte, Représentante de la Commune de Ligny-en-Barrois
M. DUMONT Jean-Louis, Pers. Qualifiée compétence en matière d'habitat social
M. JUBERT Michel, Représentant de la CCI
M. DEGLIN Thierry, Représentant secteur bancaire (Caisse d'Epargne)
Mme SERAINE Catherine Représentant C.A.U.E.
M. BRADFER Jean-Marie, Pers. Qualifiée compétence en matière
d'aménagement du territoire
Mme LAMOUSSE Lucette, Représentante A.M.I.E.

INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Association pour la Formation Professionnelle en Meuse (AFPROM)

Titulaire

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental, Représentant de M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Association Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois (P.L.A.B.)

Titulaire

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Economique (C.2.I.M.E.)

Titulaire

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental

Commission Départementale d'Adaptation du Commerce Rural

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit ou son représentant, M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Suppléants

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Observatoire Départemental d'Equipement Commercial - Collège des Elus Locaux

(Elus d'arrondissements distincts n'exerçant pas de fonction de maire d'une commune de moins de 5 000 habitants)

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale

Suppléants

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale

SEM Meuse Aménagement (SEMMA)

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
Mme CHAMPION Patricia, Conseillère départementale
Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Parc d'activités économiques de Velaines

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, Vice-présidente du Conseil départemental
M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Suppléants

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental
M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Parcs d'activités économiques du Val Sud Meuse

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Suppléants

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental
M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Parc d'Activités Aéronautiques Transfrontalier de Marville

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. PICART Jean, Conseiller départemental
Mme STRAUSS Marie-Astrid, Conseillère départementale

Suppléants

M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental
Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental

VERDUN EXPO Meuse

Titulaires

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental, en qualité de membre associé avec voix consultative
Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseiller départemental, en qualité de membre associé avec voix consultative

TOURISME

Association Départementale des Logis de France de la Meuse

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale, Représentant de
M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

Comité Départemental du Tourisme

Titulaires

Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental

Mme GUERQUIN Elisabeth, Vice-présidente du Conseil départemental

M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental

Mme PALANSON Arlette, Conseillère départementale

Mme DUMONT Marie Jeanne, Conseillère départementale

Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Relais des Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert de la Meuse

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, Membre de Droit
ou son représentant, Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale

Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale (élue départementale aussi
membre du CA CDT)

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental (élu départemental
aussi membre du CA CDT)

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Carrefour des Pays Lorrains

Titulaire

M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental

Suppléant

M. MERVEILLE Arnaud, Conseiller départemental

Etablissement Public de Coopération Interdépartemental Meuse/Haute-Marne

Titulaires

M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental

M. BURGAIN Pierre, Conseiller départemental

Laboratoire de Recherches Souterrain pour la Gestion des Déchets Radioactifs - Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS)

Titulaires

Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental

M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Laboratoire de Recherches Souterrain pour la Gestion des Déchets Radioactifs - Groupement d'Intérêt Public "Objectif Meuse" - Assemblée Générale

Titulaire

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental

Laboratoire de Recherches Souterrain pour la Gestion des Déchets Radioactifs - Groupement d'Intérêt Public "Objectif Meuse" - Conseil d'Administration

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental

M. RUHLAND Daniel, Conseiller départemental

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

**Laboratoire de Recherches Souterrain pour la Gestion des Déchets Radioactifs -
Groupement d'Intérêt Public "Objectif Meuse" - Comité Exécutif**

Titulaire

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental

**Syndicat Mixte d'Aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs de la Vallée de
l'Othain**

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale

Suppléants

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale
M. MISSLER Jean-Marie, Vice-président du Conseil départemental

Syndicat Mixte du Lac de Madine

(Conseiller Départemental ou personne qualifiée)

Titulaires

M. JANNOT André, Vice-président du Conseil départemental
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
Mme COMBE Danielle, Vice-présidente du Conseil départemental
Mme SERRE Frédérique, Conseillère départementale
M. LEGATELOIS Christian

Suppléants

M. ABBAS Gérard, Conseiller départemental
M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
M. PICART Jean, Conseiller départemental

SERVICES PUBLICS

Commission Départementale de la Coopération Intercommunale - C.D.C.I. -

(Election à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne – la liste doit contenir 50 % de noms de plus que de titulaires (soit 4 titulaires + 2 noms), en cas de vacances du siège d'un titulaire le siège est pourvu par le candidat non élu qui vient immédiatement dans l'ordre de la liste)

Titulaires

M. CANOVA Jean-Louis, Conseiller départemental
M. PERRIN Stéphane, Vice-président du Conseil départemental
M. NAHANT Serge, Vice-président du Conseil départemental
M. PICART Jean, Conseiller départemental

Le 50 % en plus :

M. LAMORLETTE Jean-François, Vice-président du Conseil départemental
Mme JOCHYMSKI Isabelle, Conseillère départementale

Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale

Titulaires

Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Conseillère départementale

Suppléants

Mme JACQUET Evelyne, Conseillère départementale
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale

Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics

Titulaires

M. LEONARD Claude, Président du Conseil départemental, membre de droit
Mme BERTAUX Catherine, Conseillère départementale
Mme MUNERELLE Régine, Conseillère départementale
M. VANON Dominique, Directeur Général des Services

Suppléants

M. DUMONT Jérôme, Conseiller départemental
Mme ANTOINE Jocelyne, Conseillère départementale
M. HAMEN Pierre, DGA Solidarités

COMMISSION PERMANENTE

ASSEMBLEES (10320)

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à l'établissement du nouveau Règlement intérieur de l'Assemblée Départementale,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Règlement intérieur joint en annexe.

Conseil départemental de la Meuse

REGLEMENT INTERIEUR du Conseil départemental

Adopté par l'Assemblée Départementale
le 23 avril 2015



SOMMAIRE

TITRE I : REUNIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL 5

ARTICLE 1 : Siège, réunions et quorum	5
ARTICLE 2 : Réunions extraordinaires	5

TITRE II : DISSOLUTION du CONSEIL DEPARTEMENTAL 6

ARTICLE 3 : Dissolution du Conseil départemental	6
--	---

TITRE III : SEANCES du CONSEIL DEPARTEMENTAL..... 7

ARTICLE 4 : Réunions publiques et huis clos	7
ARTICLE 5 : Ouverture et levée des séances	7
ARTICLE 6 : Délégation de vote	7
ARTICLE 7 : Ordre du jour	7
ARTICLE 8 : Organisation des débats	7
ARTICLE 9 : Suspension de séance	8
ARTICLE 10 : Rappel à l'ordre et retrait de la parole	8
ARTICLE 11 : Renvoi en Commission organique	8
ARTICLE 12 : Police interne et externe de l'Assemblée	8
ARTICLE 13 : Accueil du public	9
ARTICLE 14 : Procès- verbal	9
ARTICLE 15 : Date et heure de la séance suivante	9

TITRE IV : DIVERS MODES de VOTATION LORS DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA COMMISSION PERMANENTE..... 10

ARTICLE 16 : Divers mode de votation	10
ARTICLE 17 : Scrutin ordinaire - Définition	10
ARTICLE 18 : Scrutin ordinaire - Applications	10
ARTICLE 19 : Scrutin public - Définition	10
ARTICLE 20 : Scrutin public – Demande de mise en œuvre	10
ARTICLE 21 : Scrutin public - Modalités d'organisation	11
ARTICLE 22 : Scrutin secret – Nomination : Modalités d'organisation	11
ARTICLE 23 : Scrutin secret – Hors les cas prévus par la loi	11
ARTICLE 24 : Scrutin secret – Hors les cas prévus par la loi : Modalités d'organisation	11
ARTICLE 25 : Demande conjointe de scrutins publics et secrets	11
ARTICLE 26 : Adoption des délibérations	11
ARTICLE 27 : Bulletins blancs, nuls et abstentions	12
ARTICLE 28 : Ordre de mise aux voix	12
ARTICLE 29 : Vote par division	12
ARTICLE 30 : Départ du Conseiller pendant le vote	12

TITRE V : QUESTIONS D'ACTUALITE ET QUESTIONS ORALES 13

ARTICLE 31 : Questions d'actualités et questions orales	13
ARTICLE 31-1 : Questions d'actualité	13
ARTICLE 31-2 : Questions orales	13
ARTICLE 32: Recueil des questions orales et questions d'actualités	14

TITRE VI : ELECTION du PRESIDENT, CONSTITUTION de la COMMISSION PERMANENTE, du BUREAU et RENOUVELLEMENT 15

ARTICLE 33 : Réunion de droit	15
ARTICLE 34 : Election du Président	15
ARTICLE 35 : Election de la Commission permanente	15
ARTICLE 36 : Le Bureau	16
ARTICLE 37 : Vacance de siège du Président	16
ARTICLE 38 : Vacance de siège à la Commission permanente	16

TITRE VII : ATTRIBUTIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL 17

ARTICLE 39 : Attributions	17
ARTICLE 40 : Débat d'orientations budgétaires	17

TITRE VIII : ATTRIBUTIONS du PRESIDENT 18

ARTICLE 41 : Attributions	18
ARTICLE 42 : Envoi des rapports	18
ARTICLE 43 : Exécution, publication et transmission des actes	18
ARTICLE 44 : Rapport spécial	19
ARTICLE 45 : Délégation des attributions	19
ARTICLE 46 : Absence ou empêchement du Président	19

TITRE IX : LA COMMISSION PERMANENTE 20

ARTICLE 47 : Réunion et quorum – Ordre du jour – Transmission des rapports	20
ARTICLE 48 : Attributions	20
ARTICLE 49 : Délégation de vote	20
ARTICLE 50 : Police de l'Assemblée	20
ARTICLE 51 : Publicité des délibérations de la Commission permanente	20

TITRE X : COMMISSIONS ORGANIQUES de TRAVAIL et d'ETUDES 21

ARTICLE 52 : Nombre et compétences	21
ARTICLE 53 : Composition	22
ARTICLE 53-1 : Composition des Commissions techniques	23
ARTICLE 53-2 : Composition de la Commission des Finances et de l'Administration Générale	23
ARTICLE 54 : Participation du Président du Conseil départemental	23
ARTICLE 55 : Sous-commissions techniques	23
ARTICLE 56 : Mission d'information et d'évaluation	23
ARTICLE 56-1 : Organisation de la Mission	24
ARTICLE 57 : Commissions Ad'hoc	24
ARTICLE 58 : Première réunion des Commissions organiques	24
ARTICLE 59 : Désignation au sein des Commissions	24

ARTICLE 60 : Réunion des Commissions	25
ARTICLE 61 : Saisine des Commissions	25
ARTICLE 62 : Propositions des Commissions	25
ARTICLE 63 : Coordination des propositions des Commissions techniques et de la Commission des finances	25
ARTICLE 64 : Amendements	25
ARTICLE 65 : Mise au vote des amendements	26
ARTICLE 66 : Demande de suspension de séance	26
ARTICLE 67 : Renvoi en Commission	26
ARTICLE 68 : Recherches d'information	26
ARTICLE 69 : Procès-verbal	26
TITRE XI : DROIT des ELUS.....	27
ARTICLE 70 : Droit à la formation	27
ARTICLE 71 : Droit à l'information	27
ARTICLE 72 : Indemnités	27
ARTICLE 73 : Réduction des indemnités en cas d'absence	27
ARTICLE 74 : Expression des groupes d'Elus	28
ARTICLE 75 : Honorariat des Conseillers départementaux	28
ARTICLE 76 : Les Groupes d'élus	29
ARTICLE 77 : Mise à disposition de moyens à l'élus à titre individuel	29
TITRE XII : RELATIONS avec le REPRESENTANT de l'ETAT	30
ARTICLE 78 : Le Représentant de l'Etat	30
ARTICLE 79 : Audition devant l'Assemblée départementale	30
ARTICLE 80 : Informations nécessaires à l'exercice des attributions - Rapport sur l'activité des services de l'Etat	30
ARTICLE 81 : Exercice de pouvoirs de police à la place du Président	30
TITRE XIII : DEMISSION D'UN CONSEILLER DEPARTEMENTAL.....	31
ARTICLE 82 : Démission d'un Conseiller départemental	31

TITRE I : REUNIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL

ARTICLE 1 : Siège, réunions et quorum

Le Conseil départemental, dont le siège est fixé à l'Hôtel du Département (Place Pierre François Gossin – BP 50514 – 55012 Bar-Le-Duc Cedex), se réunit à l'initiative de son Président au moins une fois par trimestre, en un lieu choisi par la Commission permanente.

Il ne peut valablement délibérer si la majorité absolue de ses membres en exercice n'est présente. A défaut, il se réunit de plein droit trois jours plus tard.

Pour les années où a lieu le renouvellement général des conseils départementaux, la première réunion se tient de plein droit le second jeudi qui suit le 1er tour de scrutin.

Si les 2/3 des membres n'étaient pas présents à cette première réunion, elle se tiendrait de plein droit, 3 jours plus tard, sans condition de quorum.

ARTICLE 2 : Réunions extraordinaires

Le Conseil départemental est également réuni à la demande :

- de la Commission permanente,*
- du tiers des membres du Conseil départemental, sur un ordre du jour déterminé, et pour une durée qui ne peut excéder 2 jours.*

Un même Conseiller départemental ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre.

En cas de circonstances exceptionnelles, il peut être réuni par décret.

TITRE II : DISSOLUTION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

ARTICLE 3 : Dissolution du Conseil départemental

Lorsque le fonctionnement du Conseil départemental se révèle impossible, le Gouvernement peut en prononcer la dissolution par décret motivé pris en Conseil des ministres ; il en informe le Parlement dans le délai le plus bref.

La dissolution ne peut jamais être prononcée par voie de mesure générale.

En cas de dissolution du Conseil départemental, de démission de tous ses membres en exercice ou d'annulation devenue définitive de l'élection de tous ses membres, le Président est chargé de l'expédition des affaires courantes. Ses décisions ne sont exécutoires qu'avec l'accord du Représentant de l'Etat dans le département. Il est procédé à la réélection du Conseil départemental dans un délai de deux mois. L'Assemblée se réunit de plein droit le second vendredi qui suit le premier tour de scrutin.

Le Représentant de l'Etat dans le département convoque chaque Conseiller départemental élu pour la première réunion, dont il fixe l'heure et le lieu.

TITRE III : SEANCES du CONSEIL DEPARTEMENTAL

ARTICLE 4 : Réunions publiques et huis clos

Les séances du Conseil départemental sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du Président, le Conseil départemental peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs de police que le Président tient de la loi, les séances publiques peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

ARTICLE 5 : Ouverture et levée des séances

Le Président ouvre et lève les séances.

A chaque ouverture de séance, le Président du Conseil départemental désigne le secrétaire de séance.

ARTICLE 6 : Délégation de vote

Un Conseiller départemental empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre de l'Assemblée départementale. Il doit en aviser par écrit le Président.

Un Conseiller départemental ne peut recevoir qu'une seule délégation.

Aucune délégation n'est admise au sein des Commissions Organiques.

ARTICLE 7 : Ordre du jour

Après l'approbation du procès-verbal dans les conditions définies à l'article 14, le Président donne connaissance des communications et de l'ordre du jour qu'il a arrêté dont copie est distribuée à chaque conseiller départemental présent.

Il peut retirer à tout moment, y compris en cours de séance, tout rapport de l'ordre du jour.

Le Président appelle les Rapporteurs des Commissions à présenter leur rapport établi dans les conditions fixées à l'article 62. La discussion suit immédiatement à moins que sur la demande d'au moins du 1/3 de ses membres présents ou représentés, le Conseil ne décide de la reporter à une autre séance.

ARTICLE 8 : Organisation des débats

Le Président organise et dirige les débats. Il peut, s'il l'estime nécessaire, notamment limiter le temps de parole.

Un Conseiller ne peut intervenir qu'après s'être fait inscrire ou avoir demandé la parole. La parole est accordée suivant l'ordre des inscriptions et des demandes.

L'auteur et le Rapporteur d'une proposition sont entendus toutes les fois qu'ils le désirent.

La parole ne peut être refusée quand elle est demandée sur l'ordre du jour, pour les demandes de priorité, pour un rappel au règlement ou à la question en discussion.

Pour fait personnel, la parole sera accordée en fin de séance.

ARTICLE 9 : Suspension de séance

Tout Conseiller départemental peut demander, dans la limite d'une fois par séance, une suspension de séance. Cette suspension est alors de droit et ne peut excéder 10 minutes.

Lorsqu'elle est demandée par au moins six Conseillers départementaux, cette suspension ne peut excéder 20 minutes.

Le Conseiller départemental qui avait la parole à la suspension la conserve à la reprise, à la condition qu'il en manifeste le souhait.

ARTICLE 10 : Rappel à l'ordre et retrait de la parole

En cas d'abus, le Président consulte l'Assemblée, sans débat et à mains levées, sur l'opportunité de retirer la parole à l'orateur.

Si un orateur s'écarte de la question, le Président seul l'y rappelle.

Il rappelle à l'ordre le Conseiller qui tient des propos contraires à la loi, aux règlements et aux convenances.

Il est interdit, à peine d'être rappelé à l'ordre, de prendre ou demander la parole, ou d'intervenir pendant un vote.

Le Président met un terme aux interruptions et réprime toute mise en cause personnelle.

Lorsqu'un Conseiller a été rappelé deux fois à l'ordre pendant une discussion, le Président consulte le Conseil pour savoir s'il ne sera pas interdit à l'orateur de prendre la parole, sur le même sujet, pendant le reste de la séance. La décision est prise à mains levées sans débat.

Si le Conseiller rappelé à l'ordre ne se soumet pas à la décision, la séance peut être suspendue, ou même levée, et remise au lendemain.

ARTICLE 11 : Renvoi en Commission organique

Le renvoi d'une question à une Commission ou aux Commissions réunies est de droit lorsqu'il est demandé par le Président du Conseil départemental ou par le Président de la Commission compétente (cf. également article **64 et 67**).

ARTICLE 12 : Police interne et externe de l'Assemblée

Le Président a seul la police de l'Assemblée.

L'usage du téléphone portable doit être fait en toute discrétion et ne doit en aucun cas troubler les débats. Au besoin, le Président rappelle à l'ordre le Conseiller dont la communication téléphonique est inopportune et le somme de l'écourter.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou faire arrêter tout individu qui trouble le bon ordre de l'assemblée.

En cas de crime ou délit, il en dresse procès-verbal et le Procureur de la République en est immédiatement saisi.

ARTICLE 13 : Accueil du public

Aucune personne étrangère au Conseil, autre que les Directeurs, Chefs de Service et les Fonctionnaires appelés à donner des renseignements ou accomplissant un service autorisé, ne peut, quel qu'en soit le prétexte, s'introduire en dehors des limites établies pour l'accueil du public, dans l'enceinte où siège le Conseil départemental sauf à y avoir été convié par le Président de séance.

ARTICLE 14 : Procès- verbal

A la séance d'ouverture d'une réunion, le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion précédente. Si aucune observation n'est présentée, il en prononce l'adoption ; au cas contraire, il prend l'avis du Conseil départemental qui décide immédiatement à mains levées.

Il est signé par le Président et le secrétaire de séance puis diffusé aux membres du Conseil départemental et aux Directeurs et Chefs de Service intéressés du Département.

Il contient les rapports, les délibérations, les noms des membres qui ont pris part à la discussion et l'analyse de leurs opinions. Le recueil des questions orales et d'actualité est annexé au procès-verbal.

Le procès-verbal des séances ou de partie des séances dans lesquelles le Conseil a délibéré en huis clos, est rédigé à part et ne peut être communiqué. Le procès-verbal des séances publiques imprimé mentionne seulement l'existence du procès- verbal relatif au huis clos et à sa date.

ARTICLE 15 : Date et heure de la séance suivante

Le Président indique, à la fin de chaque séance, après avoir consulté le Conseil, le jour et l'heure de la séance suivante.

TITRE IV : DIVERS MODES de VOTATION LORS DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA COMMISSION PERMANENTE

ARTICLE 16 : Divers mode de votation

L'Assemblée départementale, réunie en Conseil départementale ou en Commission permanente, vote sur les questions soumises à ses délibérations de trois manières :

- au scrutin ordinaire,
- au scrutin public,
- au scrutin secret.

Le vote est toujours nominatif et peut faire l'objet d'une délégation dans les conditions fixées aux articles **6 et 49** du présent règlement.

ARTICLE 17 : Scrutin ordinaire - Définition

Le scrutin ordinaire est le mode de votation par lequel le résultat est constaté conjointement par le Président et le secrétaire de séance qui comptent le nombre de votants pour ou contre. Il peut notamment y être procédé à main levée.

ARTICLE 18 : Scrutin ordinaire - Applications

Il est toujours voté au scrutin ordinaire sur l'ordre du jour, les rappels au règlement, les demandes de priorité, d'ajournement, de renvoi, de clôture de la discussion, de déclaration d'urgence, sauf s'il est fait opposition dans les conditions prévues à **l'article 19** du présent règlement ou si les lois ou règlements prescrivent un mode de votation spécial.

ARTICLE 19 : Scrutin public - Définition

Le scrutin public est de droit toutes les fois que le 1/6 des membres présents à la séance le demande. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Néanmoins, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les conditions définies à l'article 22.

ARTICLE 20 : Scrutin public – Demande de mise en œuvre

La demande de scrutin public doit être faite par écrit et déposée entre les mains du Président.

ARTICLE 21 : Scrutin public - Modalités d'organisation

Il est procédé au scrutin public dans les formes suivantes :

- soit par appel nominal des votants : le Conseiller appelé exprime alors clairement son vote : « OUI », « NON » ou « Abstention ». Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents - ou représentés - ont voté, il prononce la clôture du scrutin et en proclame le résultat.
- soit par écrit : chaque Conseiller exprime son vote par les mots « OUI », « NON » ou s'abstient de voter, indique son nom et prénom et signe son bulletin. Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents - ou représentés - ont voté, il prononce la clôture du scrutin. Le secrétaire de séance désigné procède au dépouillement et le Président en proclame le résultat.

En tous les cas, le résultat est toujours inséré au procès-verbal, avec les noms des votants et le sens de leur vote.

ARTICLE 22 : Scrutin secret – Nomination : Modalités d'organisation

Les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est procédé au vote au scrutin secret à l'aide de bulletins clos portant, imprimés ou par une mention manuscrite, les noms de ceux qu'on veut élire.

ARTICLE 23 : Scrutin secret – Hors les cas prévus par la loi

Outre les cas prévus par la loi, le scrutin secret peut également être demandé par 1/6 des Conseillers présents.

ARTICLE 24 : Scrutin secret – Hors les cas prévus par la loi : Modalités d'organisation

Pour la votation au scrutin secret sur les questions autres que les nominations, sont utilisés des bulletins clos portant, les uns, le mot "OUI", les autres, le mot "NON", les premiers indiquant l'adoption, les seconds le rejet. Ces bulletins sont rassemblés dans une urne.

Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents ont pris part au vote, il prononce la clôture du scrutin. Les scrutateurs séparent ostensiblement les bulletins portant "OUI" des bulletins portant "NON" ; ils en font le compte, l'arrêtent, et le remettent au Président, qui proclame le résultat.

ARTICLE 25 : Demande conjointe de scrutins publics et secrets

Si une demande de scrutin public est présentée en même temps, le vote a lieu au scrutin public.

ARTICLE 26 : Adoption des délibérations

Sous réserve de l'article 34 du présent règlement, les délibérations du Conseil départemental et de la Commission permanente sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

En cas de partage égal, soit au scrutin ordinaire, soit au scrutin public, si le Président prend part au vote, sa voix est prépondérante, s'il ne vote pas, la proposition mise aux voix n'est pas adoptée.

ARTICLE 27 : Bulletins blancs, nuls et abstentions

Les bulletins blancs, les bulletins nuls et les abstentions n'entrent pas en compte dans le calcul de la majorité.

ARTICLE 28 : Ordre de mise aux voix

Les demandes relatives à l'ordre du jour, à la priorité et à un rappel au règlement, sont mises aux voix avant la question principale.

ARTICLE 29 : Vote par division

Tout Conseiller peut demander qu'il soit procédé au vote par division sur un texte soumis aux délibérations de l'Assemblée. Ce vote par division est alors de plein droit.

Avant le vote sur l'ensemble, l'Assemblée départementale réunie en Conseil départemental peut décider, sur la demande de l'un de ses membres, que le texte sera renvoyé en Commission pour coordination. Le renvoi pour coordination est de droit si le Président du Conseil départemental ou un Président de Commission le demande.

ARTICLE 30 : Départ du Conseiller pendant le vote

Lorsque le débat sur une question est déjà engagé, le départ de certains élus avant que le vote n'intervienne, n'affecte pas le quorum. Dans ce cas les Conseillers départementaux qui se sont retirés sont considérés comme s'étant abstenus.

TITRE V : QUESTIONS D'ACTUALITE ET QUESTIONS ORALES

ARTICLE 31 : Questions d'actualités et questions orales

Tout Conseiller départemental peut interpellier l'exécutif départemental sur toute affaire relevant des attributions du Département sous forme de questions orales.

De même, l'Assemblée peut être saisie d'une question d'actualité, sur toutes affaires autres que celles relevant de la seule compétence du Département, dans les conditions définies à l'**article 31-1** du présent règlement.

Toute imputation personnelle est interdite en matière de question orale ou d'actualité.

ARTICLE 31-1 : Questions d'actualité

Les questions d'actualité peuvent être déposées :

- par le Président du Conseil départemental,
- par le représentant d'un groupe d'élus au nom de son groupe,
- par quatre Conseillers départementaux issus d'au moins trois cantons.

Les questions d'actualité sont transmises par écrit et cosignées par leurs auteurs, au plus tard à 12h l'avant-veille de la réunion du Conseil départemental au Secrétariat du Service des Assemblées.

Au début de la séance, le Président en fait l'annonce dans l'ordre qu'il aura lui-même déterminé. Leurs auteurs sont appelés dans cet ordre à en donner lecture devant l'Assemblée.

Les questions d'actualité donnent ensuite lieu à un débat.

Le temps total qui leur est consacré, est limité à une heure au début de chaque séance. En outre, le Président peut être amené en fonction du nombre des affaires déposées, à limiter le temps de discussion pour chacune d'entre elles de sorte que celles-ci fassent l'objet d'un traitement égal dans le temps imparti.

Les questions d'actualité font l'objet d'une réponse orale du Président ou du Vice Président délégué.

A défaut, l'autorité compétente est saisie et sa réponse est immédiatement communiquée par écrit à l'auteur de la question et à l'ensemble des Conseillers départementaux.

ARTICLE 31-2 : Questions orales

Il est prévu, à chaque séance publique du Conseil départemental, de consacrer un temps d'examen **aux QUESTIONS ORALES** s'il y en a. L'examen des questions orales a lieu à l'issue de la séance, après l'examen des rapports du Président.

Les questions orales doivent être transmises au Président par écrit, au plus tard à 12h l'avant-veille de la séance du Conseil départemental.

La question doit être sommairement rédigée et se limiter aux éléments strictement indispensables à sa compréhension, sans imputation personnelle. Au fur et à mesure de leur dépôt, les questions orales sont inscrites par le Président à l'ordre du jour du Conseil départemental.

Le Président appelle l'auteur de la question orale. Ce dernier expose la question pendant une durée qui ne peut excéder 5 minutes. Le Président y répond. Aucune autre intervention ne peut avoir lieu.

Au cas où la question orale nécessite le recueil de données statistiques ou d'informations non disponibles dans les services du Département, la réponse est apportée par écrit par le Président. Il communique la réponse à l'ensemble des conseillers départementaux.

ARTICLE 32: Recueil des questions orales et questions d'actualités

Les questions et les réponses qui y sont apportées font l'objet d'une publication dans un recueil particulier annexé au procès-verbal des séances.

TITRE VI : ELECTION du PRESIDENT, CONSTITUTION de la COMMISSION PERMANENTE, du BUREAU et RENOUELEMENT

ARTICLE 33 : Réunion de droit

Lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement général, le Conseil départemental, réuni dans les conditions prévues aux paragraphes 3 et 4 de l'article premier, présidé par son doyen d'âge (le plus jeune membre faisant fonction de Secrétaire) élit son Président, les membres de la Commission permanente et les Vice-présidents.

ARTICLE 34 : Election du Président

Le Président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental. Si cette condition n'est pas remplie à l'un des deux premiers tours, il est procédé à un troisième tour de scrutin. Dans ce cas, l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

ARTICLE 35 : Election de la Commission permanente

Aussitôt après l'élection du Président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

Les membres de la Commission permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste. Chaque Conseiller départemental peut présenter une liste de candidats, qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes sont déposées auprès du Président dans l'heure qui suit la décision du conseil départemental relative à la composition de la commission permanente. Si, à l'expiration de ce délai, une seule liste a été déposée, les différents sièges de la Commission permanente sont alors pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Président.

Dans le cas contraire, le Conseil départemental procède d'abord à l'élection de la Commission permanente, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Après la répartition des sièges de la Commission permanente, le Conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les membres de la Commission permanente autres que le président sont nommés pour la même durée que le Président.

ARTICLE 36 : Le Bureau

Le Président et les membres de la Commission permanente ayant reçu délégation forment le Bureau.

ARTICLE 37 : Vacance de siège du Président

En cas de vacance du siège de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont provisoirement exercées par un Vice-Président dans l'ordre des nominations, et, à défaut, par un Conseiller départemental désigné par le Conseil.

*Il est procédé à la réélection du Président et au renouvellement de la Commission permanente dans le délai d'un mois, selon les modalités prévues **aux articles 34 et 35**.*

Toutefois, il est procédé préalablement aux élections qui peuvent être nécessaires pour compléter le Conseil départemental.

Si après les élections complémentaires de nouvelles vacances se produisent, le Conseil départemental procède, néanmoins, à la constitution de la Commission permanente.

En cas de démission du Président et de tous les Vice-Présidents, le Conseil départemental est convoqué par le doyen d'âge pour procéder soit à la désignation du Conseiller départemental prévu à l'alinéa 1 du présent article soit pour procéder au renouvellement de la Commission permanente.

Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge.

ARTICLE 38 : Vacance de siège à la Commission permanente

*En cas de vacance de siège de membre de la Commission permanente autre que le Président, le Conseil départemental peut décider de compléter la Commission permanente. La ou les vacances sont alors pourvues selon la procédure prévue **aux alinéas 2 et 3 de l'article 35**.*

*A défaut d'accord sur une liste unique, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la Commission permanente autres que le Président dans les conditions prévues aux alinéas **4 et 5 de l'article 35** ci-dessus.*

TITRE VII : ATTRIBUTIONS du CONSEIL DEPARTEMENTAL

ARTICLE 39 : Attributions

Le Conseil départemental règle, par ses délibérations, les affaires du Département.

Ses compétences générales sont notamment déterminées par la loi.

Il désigne ses membres ou ses délégués appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation de la durée de leurs fonctions ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Le Conseil départemental vote le budget et les budgets supplémentaires.

Il arrête les comptes du Département à partir du compte administratif établi par le Président du Conseil départemental, après transmission - au plus tard le 1er JUIN de l'année suivant l'exercice - du compte de gestion établi par le comptable du Département.

Le vote du Conseil départemental arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 JUIN de l'année suivant l'exercice.

ARTICLE 40 : Débat d'orientations budgétaires

Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil départemental sur les orientations budgétaires.

TITRE VIII : ATTRIBUTIONS du PRESIDENT

ARTICLE 41 : Attributions

Le Président du Conseil départemental est l'organe exécutif du Département.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il est le chef des Services du Département. Il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents du département. Il gère le domaine du Département et, à ce titre, il exerce les pouvoirs de police afférents à cette gestion.

Il peut faire tous actes conservatoires et interruptifs de déchéance.

Il représente, de façon permanente, l'Assemblée dépositaire des intérêts du Département.

Il a seul la police de l'Assemblée ; il fait observer le règlement, donne connaissance au Conseil ou à la Commission permanente des communications qui le concernent, organise les travaux et les dirige, pose les questions, proclame les résultats des votes ainsi que les décisions.

Il est assisté par un secrétaire de séance qui a pour fonction de veiller à la rédaction du procès-verbal, d'en donner communication, de dépouiller les scrutins, de prendre note des votes.

ARTICLE 42 : Envoi des rapports

Le Président adresse aux Conseillers départementaux, douze jours au moins avant la réunion du Conseil départemental, sous quelque forme que ce soit, un rapport sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises.

Sans préjudice du droit à l'information des conseillers départementaux, en cas d'urgence, le délai prévu au premier alinéa peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le président rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil départemental, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Le Président prépare les projets de budgets du Département, les présente et les communique aux membres du Conseil départemental avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen desdits budgets.

*Il établit le compte administratif et le soumet au vote du Conseil départemental, dans les conditions fixées par l'article **39** ci-dessus.*

ARTICLE 43 : Exécution, publication et transmission des actes

Les délibérations, arrêtés et actes des autorités départementales, ainsi que les conventions qu'elles passent, sont exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 44 : Rapport spécial

Chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département et des organismes qui dépendent de celui-ci. Le rapport précise, également, l'état d'exécution des délibérations du Conseil départemental et la situation financière du Département.

Ce rapport spécial donne lieu à un débat.

ARTICLE 45 : Délégation des attributions

Le Président du Conseil départemental est seul chargé de l'Administration, mais il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Conseil départemental.

Les délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARTICLE 46 : Absence ou empêchement du Président

En cas d'absence ou d'empêchement manifeste, le Président est remplacé dans l'exercice de ses fonctions par un Vice-Président classé dans l'ordre du tableau.

TITRE IX : LA COMMISSION PERMANENTE

ARTICLE 47 : Réunion et quorum – Ordre du jour – Transmission des rapports

La Commission permanente se réunit sur convocation du Président.

Il en arrête l'ordre du jour et adresse les rapports correspondants aux membres, quatre jours au moins avant la séance. Il peut, à tout moment, retirer tout rapport figurant à l'ordre du jour.

La Commission permanente ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres en exercice est présente ou représentée. A défaut, elle se réunit de plein droit trois jours plus tard.

Ses pouvoirs expirent à l'ouverture de la première réunion suivant le renouvellement général des Conseillers départementaux.

ARTICLE 48 : Attributions

La Commission permanente règle par ses délibérations les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil départemental.

ARTICLE 49 : Délégation de vote

Un Conseiller départemental empêché d'assister à une réunion de la Commission permanente peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre de l'Assemblée départementale. Il doit en aviser par écrit le Président.

Un Conseiller départemental ne peut recevoir qu'une seule délégation.

ARTICLE 50 : Police de l'Assemblée

Le Président a seul la police de l'Assemblée.

ARTICLE 51 : Publicité des délibérations de la Commission permanente

Les délibérations de la Commission permanente, lorsqu'elles sont prises par délégation du Conseil départemental sont publiées sous les mêmes formes que les délibérations du Conseil départemental.

TITRE X : COMMISSIONS ORGANIQUES de TRAVAIL et d'ETUDES

ARTICLE 52 : Nombre et compétences

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil départemental se divise en CINQ COMMISSIONS ORGANIQUES, dont 4 commissions dites techniques et une commission des finances, ci-après dénommées :

I – La Commission des Finances :

1^{ère} Commission – Commission des Finances et de l'Administration Générale

Composition : 8 membres

Compétences :

- Administration de l'Assemblée Départementale et administration générale interne (Services départementaux) et externe (circonscriptions territoriales, juridictions)
- Gestion des Ressources Humaines (élus et agents)
- Gestion du Patrimoine immobilier et mobilier du Département
- Finances départementales (DOB, Budgets, Comptes administratifs, emprunts, fiscalité et taxes, garanties d'emprunts, dons et legs, ligne de trésorerie et contrôle de gestion)
- Toutes affaires présentant un caractère financier
- Plan Climat Energie (impact du Plan Climat sur la gestion interne de la collectivité - Services et patrimoine)

II – Les Commissions techniques :

2^{ème} Commission – COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EUROPEENNES ET TRANSFRONTALIERES

Composition : 8 membres

Compétences :

- Economie :
 - Industrie, Artisanat, Commerce,
 - Emploi
 - Tourisme (dont politique de mémoire)
- Agriculture et dérivés (agro-alimentaire, etc.), sylviculture, viticulture, arboriculture, apiculture, cultures maraîchères, matières énergétiques
- Affaires européennes et transfrontalières

3^{ème} Commission – COMMISSION DE L' AMENAGEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS NUMERIQUES

Composition : 8 membres

Compétences :

- Infrastructures de communication :
- Liées aux déplacements
 - routières
 - ferroviaires, aériennes, fluviales

- Liées aux TIC
 - Aménagement et équipements numériques
- Environnement :
 - milieu naturel et protection de l'environnement (qualité de l'eau, carrières, pêche, chasse, espaces naturels sensibles, etc.)
 - déchets (schéma départemental des déchets ménagers et assimilés...)
 - équipements publics collectifs (assainissement, hydraulique)
- Sécurité et prévention (Secours et Incendie, Protection Civile, Prévention routière)
- Aménagement foncier
- Aménagement du Territoire (grands projets d'aménagement)
- Développement Territorial, Habitat
- Développement durable

4ème Commission – COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Composition : 8 membres

Compétences :

- Education (Formation initiale, Etablissements)
- Transports interurbains et scolaires, et questions relevant de la mobilité
- Culture
- Sports et Loisirs

5ème Commission – COMMISSION DES SOLIDARITES

Composition : 9 membres :

Compétences :

- Politique de prévention et de protection de l'enfance
- Politique en faveur des personnes âgées et personnes handicapées (maintien à domicile, Etablissements Spécialisés...)
- Insertion et formation professionnelle
- Santé et accès aux soins
- Action Humanitaire.

ARTICLE 53 : Composition

Chaque Conseiller départemental (à l'exception du Président du Conseil départemental) est membre d'au moins une commission organique, il ne peut cependant être membre que d'une seule commission technique.

En cas de vacance d'un siège survenue en cours de mandature, le Conseiller départemental nouvellement élu intègre la commission à laquelle appartenait le Conseiller départemental qu'il remplace.

ARTICLE 53-1 : Composition des Commissions techniques

L'Assemblée départementale procède pour chaque siège de la commission à un vote jusqu'à composition complète de la Commission technique. Le siège est acquis au candidat ayant obtenu la majorité relative des votants. Il n'est prévu qu'un seul tour de scrutin.

Dans le cas où une seule candidature est déposée pour l'ensemble des sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

ARTICLE 53-2 : Composition de la Commission des Finances et de l'Administration Générale

La Commission des Finances et de l'Administration générale est composée :

- des Présidents des 4 commissions techniques,
- d'un représentant de chacune des commissions techniques élu en leur sein, selon les modalités suivantes :
 - La Commission procède à un vote pour la désignation de son représentant. Le siège est acquis au candidat ayant obtenu la majorité relative des votants. Il n'est prévu qu'un seul tour de scrutin.
 - Dans le cas où une seule candidature est déposée, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président de la Commission.

ARTICLE 54 : Participation du Président du Conseil départemental

Le Président du Conseil départemental n'est membre d'aucune Commission organique. Cependant, il a la possibilité de participer à chacune des commissions, avec voix délibérative.

ARTICLE 55 : Sous-commissions techniques

Une Commission peut, si la majorité de ses membres l'estime nécessaire, nommer en son sein une ou plusieurs Sous-commissions Techniques ayant vocation particulière pour l'étude d'affaires de même nature qui sont de sa compétence, notamment lorsqu'il s'agit d'assurer des liaisons permanentes avec les organismes compétents en matière de planification départementale ou régionale.

Des Sous-commissions Techniques, constituées au sein de deux ou plusieurs Commissions Organiques, peuvent siéger et délibérer ensemble si le Conseil départemental en décide ainsi.

ARTICLE 56 : Mission d'information et d'évaluation

Le Conseil départemental, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service public départemental.

Un même conseiller départemental ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.

Aucune mission ne peut être créée à partir du 1er janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général des conseils départementaux.

La demande est déposée par écrit et signée par ces auteurs auprès du Président au moins 21 jours avant la séance de Conseil départemental. Elle doit comporter l'objet précis de la question examinée ou du service public concerné. Elle doit également indiquer :

- les modalités prévisionnelles d'information et d'évaluation que la mission mettra en œuvre,
- sa durée qui ne peut excéder 6 mois à compter de la date de la délibération qui l'a créée.

La demande est examinée lors de la réunion qui suit son dépôt. Elle est soumise préalablement à la ou les Commissions compétentes sur le champ de la politique publique concernée. En cas de vote favorable de l'assemblée délibérante sur la création de la mission, celle-ci fixe sa composition et, dans le respect du principe de la représentation à la proportionnelle, désigne ses représentants au sein de la Mission.

ARTICLE 56-1 : Organisation de la Mission

La Mission organisera librement son activité. Elle désignera un président, un rapporteur ainsi qu'un secrétaire dans les formes prévues par l'article 56 du présent règlement. Le Vice-Président en charge de la politique publique concernée ne pourra être ni président ni rapporteur de la Mission.

Les services du Département pourront être entendus pour recueillir toutes les informations utiles à l'objet de la mission. Toute demande d'audition devra être adressée au directeur général des services qui saisira le ou les services concernés.

Le Rapporteur présentera son rapport au président du conseil départemental dans un délai de deux mois après la clôture des travaux de la mission. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour présenter ses observations qui seront consignées dans le rapport final, présenté par le rapporteur à la réunion suivante du Conseil départemental.

ARTICLE 57 : Commissions Ad'hoc

Lorsque la nature d'une affaire qui lui est soumise l'exige, et si le tiers au moins de ses membres le demande, le Conseil départemental peut décider la constitution d'une COMMISSION AD'HOC dont il détermine souverainement la composition, l'étendue des compétences et la limite temporaire de la durée des pouvoirs.

ARTICLE 58 : Première réunion des Commissions organiques

Les Commissions se réunissent, pour la première fois, sous la présidence de leur doyen d'âge, immédiatement après avoir été nommées.

Elles désignent leur Président, leur représentant au sein de la Commission des Finances et de l'Administration générale dans le cas des Commissions techniques et éventuellement leur Vice-président.

La Commission des Finances désigne le Rapporteur Général du budget.

ARTICLE 59 : Désignation au sein des Commissions

Les désignations sont faites au sein de chaque Commission, soit d'un commun accord, soit - si un Commissaire le demande – selon les modalités de désignation du représentant de la commission technique à la commission des finances et de l'administration générale définies à l'article 53-2 du présent règlement.

ARTICLE 60 : Réunion des Commissions

Les Commissions, les sous-Commissions Techniques et les Commissions "Ad'Hoc" peuvent se réunir à la demande du Président de l'Assemblée ou sur la convocation de leur Président, qui en informe alors le Président du Conseil départemental.

ARTICLE 61 : Saisine des Commissions

Les Commissions sont saisies, par les soins du Président du Conseil départemental, des affaires entrant dans leur compétence qui doivent être instruites avant l'ouverture de la réunion.

ARTICLE 62 : Propositions des Commissions

Les Commissions émettent des propositions sur chacune des affaires qui leurs sont soumises.

Ces propositions prennent la forme de conclusions rédigées en la forme d'un projet de délibération du Conseil départemental.

Le Président de chaque Commission désigne, au sein de sa Commission, le Rapporteur du dossier à la réunion du Conseil départemental. Un Conseiller départemental absent le jour d'examen de l'affaire en Commission ne peut être désigné Rapporteur.

ARTICLE 63 : Coordination des propositions des Commissions techniques et de la Commission des finances

Les conclusions des Commissions Techniques sur des matières relevant également de la Commission des Finances, lui sont communiquées par le Président et/ou représentant de la Commission concernée, membre de la Commission des Finances.

En cas de divergences constatées par la Commissions des Finances, son Président organise une concertation avec la ou les Commissions techniques concernées, aux fins d'établir un projet de délibération commun.

En cas d'échec de la concertation, les différents projets sont soumis au vote de l'Assemblée.

ARTICLE 64 : Amendements

Tout Conseiller peut présenter des amendements aux propositions émanant soit d'une Commission organique soit d'un membre du Conseil.

L'amendement est rédigé par écrit et remis au Président du Conseil départemental. Il est signé de son auteur.

Si l'amendement est présenté au cours d'une discussion, le Conseil départemental décide s'il convient de statuer immédiatement ou de le renvoyer à la Commission avec le rapport ou la proposition, dans les conditions prévues à l'article **18** du présent règlement.

Le renvoi est de droit chaque fois qu'il est demandé par le Président du Conseil départemental ou par le Président de la Commission compétente.

ARTICLE 65 : Mise au vote des amendements

Les amendements sont mis aux voix avant le texte principal. Ceux qui s'en éloignent le plus sont soumis au vote avant les autres. S'il y a doute, le Conseil départemental est consulté sur la priorité.

ARTICLE 66 : Demande de suspension de séance

Le Conseil départemental, à la demande d'au moins un Président de Commissions, peut décider de suspendre la réunion, de telle manière que celles-ci aient le temps d'examiner l'ensemble des questions, notamment les incidences financières des projets proposés.

ARTICLE 67 : Renvoi en Commission

Le renvoi est de droit toutes les fois qu'il est demandé par le Président du Conseil départemental ou le Président de la Commission compétente.

ARTICLE 68 : Recherches d'information

Pour compléter leur information, les Commissions peuvent, sous réserve de l'habilitation de l'Assemblée, et après en avoir informé le Président du Conseil départemental, charger un ou plusieurs de leurs membres de recueillir, sur place, ou sur pièces, les renseignements qu'elles jugent nécessaires avant de statuer.

ARTICLE 69 : Procès-verbal

Les Secrétaires des Commissions, avec l'assistance du personnel départemental, peuvent être amenés à établir un procès-verbal des délibérations des Commissions.

Ces procès-verbaux sont tenus secrets. Il ne peut en être donné communication qu'aux membres de la Commission et au Président du Conseil départemental, s'ils en expriment le souhait.

TITRE XI : DROIT des ELUS

ARTICLE 70 : Droit à la formation

*Les membres du Conseil départemental ont droit à une **formation** adaptée à leurs fonctions.*

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil départemental délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par le département est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil départemental.

ARTICLE 71 : Droit à l'information

Tout membre du Conseil départemental a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du département qui font l'objet d'une délibération.

*Le Conseil départemental assure la diffusion de l'**information** auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés.*

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, le Conseil départemental peut, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

ARTICLE 72 : Indemnités

Dans le respect des dispositions légales, le Conseil départemental accorde à ses membres des **indemnités** de fonctions, de déplacement, de séjour, ainsi que les autres avantages autorisés, notamment le remboursement des frais supplémentaires pouvant résulter de l'exercice des mandats spéciaux dont ils sont chargés par l'Assemblée.

Il contribue également à la constitution des différentes retraites de ses anciens membres prévues par la loi susvisée.

ARTICLE 73 : Réduction des indemnités en cas d'absence

Les Conseillers départementaux doivent justifier leurs éventuelles absences aux réunions du Conseil départemental, de la Commission permanente et des Commissions dont ils sont membres.

Une réfaction sera opérée sur leurs indemnités de fonction en cas d'absence non justifiées aux réunions suivantes:

- du Conseil départemental,
- de la Commission permanente,
- des Commissions organiques définies au titre X du présent règlement.

Seront considérées comme justifiées les absences suivantes déclarées expressément au Président du Conseil départemental :

- pour cause de maladie,
- pour une représentation du Département dans le cadre des organismes extérieurs où le Conseiller concerné a été désigné ou à la demande du Président du Conseil départemental
- pour cause d'accident,

- en raison d'événements familiaux exceptionnels,
- à cause de motifs sérieux qui requièrent la présence du Conseiller départemental sur son lieu de travail, et ce à titre exceptionnel,

La présence est constatée par l'émargement des listes de présences établies lors de chacune des réunions. L'établissement d'un pouvoir ne vaut pas justification d'absence.

La réduction d'indemnité sera, par absence, de 75 € sur l'indemnité brute mensuelle du Conseil départemental concerné, dans la limite de 50% de l'indemnité brute maximale mensuelle susceptible de lui être versée.

ARTICLE 74 : Expression des groupes d'Elus

Le Département réserve un espace identique à l'expression des Groupes d'élus dans ses publications d'information générale sur ses réalisations et sa gestion diffusées au grand public. A ce titre, une colonne d'environ 2000 caractères est réservée aux Groupes d'élus dans « Meuse 55 », la publication d'information du Département diffusée à tous les Meusiens par voie postale. Les tribunes sont également relayées sur le site internet du Département à travers la mise en ligne systématique de cette publication au format pdf.

Les représentants de Groupe doivent faire parvenir leurs articles au cabinet du Président du Conseil départemental à la date qui leur sera fixée pour chaque parution en raison des délais d'édition et de diffusion, faute de quoi ceux-ci ne pourraient être insérés.

ARTICLE 75 : Honorariat des Conseillers départementaux

L'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens conseillers départementaux qui ont exercé leurs fonctions électives pendant dix-huit ans au moins.

ARTICLE 76 : Les Groupes d'élus

La constitution des groupes :

Les groupes d'élus se constituent par la remise au Président du Conseil départemental d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.

Un groupe d'élus est constitué de Conseillers départementaux issus d'au moins deux cantons.

La mise à disposition de moyens de fonctionnement aux groupes politiques :

Le fonctionnement de ces groupes peut faire l'objet d'une délibération, sans que puisse être modifiées à cette occasion les décisions relatives au régime indemnitaire des élus. L'assemblée délibérante fixe donc les moyens mis à disposition des groupes et définit les modalités de leur répartition entre les eux.

A ce titre, le Conseil Départemental peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

De même, le Président du Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil Départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes, sous réserve que les dépenses de rémunération ne dépassent pas 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil Départemental.

L'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié aux collaborateurs.

Les moyens matériels et humains mis à disposition des groupes d'élus doit servir le fonctionnement interne de ceux-ci, et ce dans la perspective de la préparation des travaux de l'assemblée délibérante.

ARTICLE 77 : Mise à disposition de moyens à l'élu à titre individuel

La mise à disposition individuelle de moyens matériels aux élus :

Le Conseil Départemental assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés. A ce titre et pour permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, le Conseil Départemental peut, dans les conditions qu'il définit, mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

TITRE XII : RELATIONS avec le REPRESENTANT de l'ETAT

ARTICLE 78 : Le Représentant de l'Etat

Le Représentant de l'Etat dans le Département est seul habilité à s'exprimer au nom de l'Etat devant le Conseil départemental.

ARTICLE 79 : Audition devant l'Assemblée départementale

Par accord du Président du Conseil départemental et du Représentant de l'Etat dans le Département, celui-ci est entendu par le Conseil départemental.

En outre, sur demande du Premier Ministre, le Représentant de l'Etat dans le Département est entendu par le Conseil départemental.

ARTICLE 80 : Informations nécessaires à l'exercice des attributions - Rapport sur l'activité des services de l'Etat

Sur sa demande, le Président du Conseil départemental reçoit du Représentant de l'Etat dans le Département les informations nécessaires à l'exercice de ses attributions.

Sur sa demande, le Représentant de l'Etat dans le Département reçoit du Président du Conseil départemental les informations nécessaires à l'exercice de ses attributions.

Chaque année, le Représentant de l'Etat dans le Département informe le Conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans le Département.

Ce rapport spécial donne lieu, éventuellement, à un débat en présence du Représentant de l'Etat.

ARTICLE 81 : Exercice de pouvoirs de police à la place du Président

Le Représentant de l'Etat dans le Département peut, dans le cas où il n'y aurait pas été pourvu par le Président du Conseil départemental, et après une mise en demeure restée sans résultat, exercer les attributions dévolues au Président du Conseil départemental, en matière de police, en vertu des dispositions de l'article L.3221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TITRE XIII : DEMISSION D'UN CONSEILLER DEPARTEMENTAL

ARTICLE 82 : Démission d'un Conseiller départemental

Lorsqu'un Conseiller départemental donne sa démission, il l'adresse au Président du Conseil départemental qui en donne immédiatement avis au Représentant de l'Etat dans le Département.

MANDAT SPECIAL POUR UNE NOUVELLE MISSION EN CHINE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à autoriser la réalisation d'une nouvelle mission en Chine, et notamment à Pékin, Shanghai..., du Département de la Meuse dans la continuité des missions précédentes,

Après en avoir délibéré,

Décide de donner un mandat spécial au Président du Conseil départemental pour la réalisation de cette nouvelle mission, et d'autoriser la prise en charge et le règlement sur le budget départemental des frais réels inhérents à cette mission (notamment déplacements, hôtellerie, restauration, frais d'invitation, ...) qui auront été exposés dans l'intérêt départemental à cette fin.

Monsieur Claude LEONARD ne participant ni au débat ni au vote.

BUDGET - ENGAGEMENTS (10120)

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRESENTATION ET DE DEPLACEMENT DU PRESIDENT - MISE EN PLACE D'UNE CARTE AFFAIRE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen portant sur la mise en place d'une carte affaire pour le règlement des frais de représentation et de déplacement du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

- Autorise la mise en place d'une carte affaire pour le paiement des frais de représentation et de déplacement du Président et de ses invités sur le territoire national et à l'étranger,
- Fixe le montant maximum de dépenses pouvant être engagées sur une période de 30 jours à 3 000 € maximum,
- Valide la prise en charge des frais liés à ce dispositif à savoir : cotisation annuelle et forfaitaire pour toutes les opérations, les frais d'envoi des relevés. Les coûts relatifs aux incidents seront à la charge du porteur de la carte (opposition – réédition de code – compte débiteur ...),
- Autorise la signature par le Président du Conseil départemental de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

Monsieur Claude LEONARD ne participant ni au débat ni au vote.

MANDAT SPECIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL - INTERET DEPARTEMENTAL DES DEPENSES

La Commission permanente,

Vu le rapport tendant à reconnaître l'intérêt départemental des dépenses exposées pour la conduite à bonne fin de la mission en Chine du Président du Conseil général, confiée dans le cadre d'un mandat spécial accordé par les délibérations en date du 30 octobre 2014 du Conseil général et du 18 décembre 2014 de la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

Reconnait l'intérêt départemental des dépenses effectuées pour la réalisation de cette mission telles qu'elles figurent en annexe du rapport et en autorise la prise en charge sur le budget du Département.

Actes de l'Exécutif Départemental

SECRETARIAT GENERAL DES SOLIDARITES

ARRETE DU 20 AVRIL 2015 FIXANT LES TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE 2015 APPLICABLES A L'UNITE ALZHEIMER DE FAINS VEEL A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2015

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8 et L 314-3 à L 314-7 et R 314-1 et suivants,
- VU le code de la santé publique,
- VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibérations du Conseil Général de la Meuse des 22 Juin et 20 Octobre 1988,
- VU les règlements départementaux du 3 octobre 2005 fixant les modalités d'accueil de l'hébergement temporaire et de l'accueil de jour,
- VU la délibération du Conseil Général de la Meuse en date du 14 décembre 2004 acceptant le principe de la dotation globale dépendance,
- VU la délibération du Conseil Général de la Meuse en date du 18 décembre 2014 fixant les taux directeurs pour la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU la convention tripartite pluriannuelle,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'Unité Alzheimer sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Hébergement	Dépendance
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	183 031,76	12 149,65
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	94 284,70	133 529,91
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	244 246,80	1 182,71
	Total	521 563,26	146 862,27
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	435 794,03	166 052,33
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	4 700,00	11 214,72
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	89 069,23	
	Total	529 563,26	177 267,05

Le tarif hébergement s'établit en moyenne sur l'année 2015 à 49,74 €.

Le tarif sollicité par l'établissement s'élevait à 51,34 €.

ARTICLE 2 : Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	NEANT	NEANT
Reprise de déficit	8 000,00	30 404,78

ARTICLE 3 : Les tarifs applicables à compter du 1er mai 2015 à l'Unité Alzheimer de FAINS VEEL, sont fixés à :

Accueil de Jour UA	19,12 €
Hébergt Permanent UA	57,34 €
Hébergt Temporaire UA	57,34 €
Tarif GIR1/2	28,30 €
Tarif GIR3/4	17,95 €
Tarif GIR5/6	7,62 €
Tarif moins de 60 ans	73,16 €

ARTICLE 4 : **La participation du Département de la Meuse au titre de la dotation globale dépendance de l'exercice 2015 est fixée à 107 472,33 €** Cette dotation sera versée mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant.

Dans l'attente de la tarification 2016, le montant mensuel de la dotation globale de dépendance pour l'exercice 2016 sera égale au douzième de celle calculée pour l'année 2015.

ARTICLE 5 : En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (4 rue Bénit - CS 1011 54035 NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général Adjoint des Solidarités, de l'Education et de la Mobilité, le Président du Conseil d'administration et le Directeur de l'établissement ou du service concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et dont copie certifiée conforme sera adressée à l'établissement ou au service concerné et au Payeur Départemental de la Meuse.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER
Vice-Président chargé des Finances, administration
générale et affaires du Département

ARRETE DU 24 AVRIL 2015 FIXANT LES TARIFS 2015 APPLICABLE A L'ASSOCIATION MEUSIENNE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES POUR LE SERVICE D'ACTION EDUCATIVE A DOMICILE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8 et L 314-3 à L 314-7 et R 314-1 et suivants,

VU le code de la santé publique,

VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibérations du Conseil Général de la Meuse des 22 Juin et 20 Octobre 1988,

VU les règlements départementaux du 3 octobre 2005 fixant les modalités d'accueil de l'hébergement temporaire et de l'accueil de jour,

VU la délibération du Conseil Général de la Meuse en date du 18 Décembre 2014 fixant les taux directeurs pour la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAED de l'AMSEAA sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	37 770,00
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	614 665,00	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	144 327,00	
Total	796 762,00	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	783 688,55
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	
	Total	783 688,55

ARTICLE 2 : Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

Reprise d'excédent	13 073,45
Reprise de déficit	Néant

ARTICLE 3 : La participation du Département au fonctionnement du SAED de l'AMSEAA est fixée à 783 688,55 € pour 2015.

ARTICLE 4 : Cette participation sera réglée mensuellement comme suit :

- de janvier à avril 2015 : 64 169,74 € (déjà versé)
- de mai à décembre 2015 : 65 876,20 € par mois

ARTICLE 5 : Dans l'attente de la tarification 2016, la participation du Département au fonctionnement du SAED de l'AMSEAA, pour l'année 2016, est fixée mensuellement au 1/12^{ème} de la dotation 2015, soit 65 307,38 €.

ARTICLE 6 : En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (4 rue Bénit – CS1011 54035, NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général Adjoint des Solidarités, de l'Education et de la Mobilité, le Président du Conseil d'administration et le Directeur de l'établissement ou du service concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et dont copie certifiée conforme sera adressée à l'établissement ou au service concerné et au Payeur Départemental de la Meuse.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER
Vice-Président Chargé des Finances,
administration Générale et affaires du Département.

**ARRETE COMPLEMENTAIRE DU 24 AVRIL 2015 RELATIF A LA DOTATION GLOBALE DE DEPENDANCE 2015
APPLICABLE A L'EHPAD « LES EAUX VIVES » DE PIERREFITTE – SOUILLY ET TRIAUCOURT**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8 et L 314-3 à L 314-7 et R 314-1 et suivants,
- VU le code de la santé publique,
- VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibérations du Conseil Général de la Meuse des 22 Juin et 20 Octobre 1988,
- VU les règlements départementaux du 3 octobre 2005 fixant les modalités d'accueil de l'hébergement temporaire et de l'accueil de jour,
- VU la délibération du Conseil Général de la Meuse en date du 14 décembre 2004 acceptant le principe de la dotation globale dépendance,
- VU l'arrêté conjoint n°DDASS/PA/2009-1313 du Président du Conseil Général et du Préfet de la Meuse du 31 décembre 2009 autorisant la création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sur le secteur de Triaucourt, Pierrefitte, Souilly dont la capacité d'accueil est fixée à 100 lits et places,
- VU la délibération du Conseil Général de la Meuse en date du 18 décembre 2014 fixant les taux directeurs pour la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU l'arrêté conjoint DGARS N°2015-0193 du Président du Conseil Général et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine du 12 mars 2015 autorisant la modification de capacité de l'Ehpad multi-sites "Les Eaux Vives",
- VU l'arrêté de tarification en date du 30 mars 2015 fixant les tarifs hébergement et dépendance,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

A R R E T E

- ARTICLE 1 :** Au regard du mail adressé par la SAS ELTER, gestionnaire de l'Ehpad "Les Eaux Vives" de Pierrefitte, Souilly et Triaucourt, sollicitant un complément de dotation sur la section dépendance, au vu de la montée en charge de l'activité pour les résidents hors Meuse.
- ARTICLE 2 :** Un complément de dotation globale dépendance de 48 304,12 € HT soit 50 960,85 € TTC (TVA 5.5%) pour l'exercice 2015 est attribué. Elle sera versée mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au huitième de son montant. Dans l'attente de la tarification 2016, le montant mensuel de la dotation globale de dépendance pour l'exercice 2016 sera égale au douzième de celle calculée pour l'année 2015, soit 12 493,83 € TTC.
- ARTICLE 3 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (4 rue Bénit - CS 1011 54035 NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Solidarités, de l'Éducation et de la Mobilité, le Président du Conseil d'administration et le Directeur de l'établissement ou du service concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et dont copie certifiée conforme sera adressée à l'établissement ou au service concerné et au Payeur Départemental de la Meuse.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER
Vice-Président du Conseil départemental
chargé des Finances, de l'administration
générale et des affaires du Département

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 28/04/2015

Date de dépôt légal : 28/04/2015

ISSN : 1240-7836